



Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le 14/10/2024

ID : 007-200039808-20240924-2024_09_008-DE





Introduction.....	4
I. Genèse du projet :	6
1. Une réflexion issue de la Convention Territoriale Globale (CTG)	6
2. Un projet concerté, des habitants acteurs du projet	7
II. Diagnostic du territoire	11
1. Diagnostic quantitatif	11
2. Diagnostic qualitatif.....	15
3. Une difficile mobilisation des jeunes sur le projet	19
III. Politique enfance et jeunesse	21
1. L'enfance :	21
2. La jeunesse :	22
3. Synergie avec les services de la CCGA	23
IV. Projet Social	24
1. Orientations et objectifs.....	24
2. Schéma d'actions.....	35
3. L'évaluation	51
V. Gouvernance	52
1. Conseil d'Orientation :	53
2. Bureau :	56
3. Commissions thématiques :	56
VI. Fonctionnement	58
1. Ressources humaines	58
2. Le budget prévisionnel	59
3. Locaux.....	62
Merci à nos partenaires.....	64



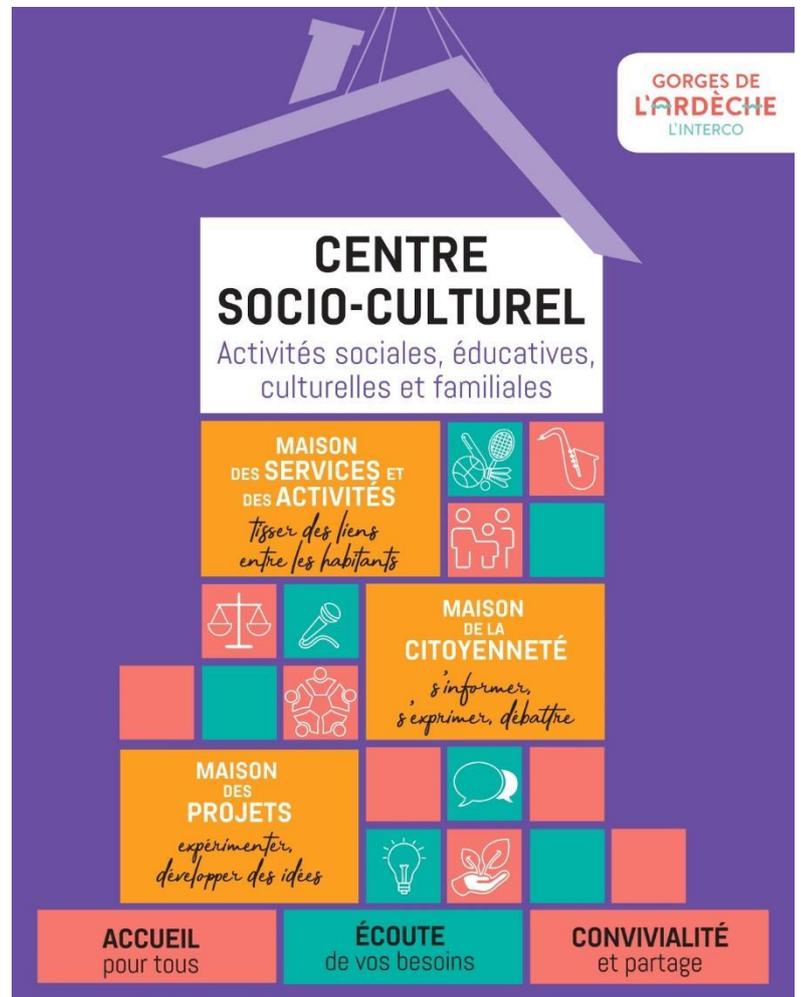
Introduction

Un « centre social et socio-culturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. »

Les centres sociaux sont des structures de **proximité** qui créent et nourrissent le **lien social**, animent le débat démocratique, accompagnent des mobilisations et des projets d'habitants, et construisent de meilleures conditions de vie, aujourd'hui et pour demain. Ils proposent des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales **pour répondre aux besoins et envies du territoire.**

Le projet du centre socio-culturel des Gorges de l'Ardèche a été un travail associé entre habitants, agents de la collectivité et élus au service d'un projet social de territoire.

Le centre socio-culturel des Gorges de l'Ardèche aura ainsi vocation à être une structure de proximité repérée par les habitants comme un espace d'écoute et créateur de lien. Cet espace suscitera des activités, des services pour répondre aux besoins des habitants.



➤ Une pépinière d'initiatives citoyennes :

L'émergence et la pérennisation du centre socio-culturel reposera sur la participation et l'engagement des habitants, des partenaires (associatifs, institutionnels), des élus, des acteurs locaux ... En ce sens, le centre devra apparaître comme un espace collectif, collaboratif, d'entraide, social à destination de tous.

Au regard de la circulaire de la CNAF du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale, chaque structure de l'animation de la vie sociale poursuit trois finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;



- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ces trois finalités visent à répondre aux besoins sociaux fondamentaux et se réfèrent aux dimensions individuelles, collectives et sociales de tout être humain.

Les missions générales du socio-culturel en font :

- Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services, par là même il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.
- Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets : il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisir, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leurs dispositions. Animé par une équipe de professionnels et de bénévoles, l'objectif global des centres sociaux est de rompre l'isolement des habitants d'un territoire, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les « intégrant » dans des projets collectifs, leurs permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

Cinq missions complémentaires aux missions générales :

1. Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations : l'accueil, basé sur une écoute attentive, s'étend à la capacité à proposer une offre globale d'information et d'orientation, surtout il doit être organisé de manière à recueillir les besoins des habitants et leurs idées de projets collectifs. L'accueil est assuré à titre principal par une personne qualifiée mais doit être appréhendé comme une fonction portée collectivement par l'ensemble de l'équipe d'animation du centre socio-culturel. Cette fonction doit être reconnue et repérée sur le territoire d'intervention, et l'accueil doit être considéré comme une action à part entière.
2. Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté ;
3. Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ; en raison des problématiques sociales auxquels ils sont confrontés, ils peuvent développer des actions collectives avec une dimension d'accompagnement social. Ces actions collectives, parfois expérimentales, sont réalisées en concertation avec les partenaires opérationnels ;
4. Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles ;
5. Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

Les actions du centre socio-culturel seront fondées autour des valeurs de laïcité et de la citoyenneté.



I. Genèse du projet :

1. *Une réflexion issue de la Convention Territoriale Globale (CTG)*

- Déploiement de la Convention Territoriale Globale

A l'occasion des ateliers préparatoires à l'élaboration de la Convention Territoriale Globale, réunis entre mars et mai 2022 en présence d'élus des vingt communes, d'associations et de partenaires (CAF, MSA, CPAM, ...) l'absence d'un équipement pour l'animation de la vie locale sur le territoire a été unanimement relevée. Les Gorges de l'Ardèche constitue de ce point de vue l'une des dernières zones blanches en Ardèche. Conjointement à cela, le territoire est marqué par une grande richesse au niveau des partenaires (associatifs et institutionnels) mais il est souligné un manque de lisibilité sur l'offre, un manque de liens et de coopération entre les acteurs et les actions. A cela s'ajoute l'absence de lieu-dit « repère ou ressource ». De plus, l'envie de mettre en œuvre une dynamique de lien social a été fortement remarquée. Ainsi la fiche action « créer un centre socio-culturel » a pris tout son sens.

En parallèle de cette fiche action, d'autres actions ont été inscrites comme le développement de la parentalité avec la création d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP), des ateliers parents enfants, des cafés des familles, des ateliers à destination des pères ou encore le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). Des actions à destination des habitants du territoire ont aussi été inscrites comme le renforcement du rôle de France services, la création d'une plateforme mobilité ou encore le fait de favoriser l'engagement des bénévoles. Une partie de ces actions peuvent être portées par le centre socio-culturel à l'image de la création du Lieu d'Accueil Parents Enfants, des actions en direction de la parentalité ou l'appui à l'engagement bénévole.

A partir de ce constat, un travail s'est engagé afin de valider l'orientation de création d'un centre socio-culturel à l'échelle intercommunale.

Lors des Bureaux communautaires des 29 mars et 26 avril 2022, les élus du territoire ont confirmé la nécessité de favoriser l'engagement des habitants pour plus de lien social et le développement des solidarités sur le territoire. Ils ont également exprimé l'importance d'une telle structure au regard des caractéristiques sociales du territoire (taux de pauvreté de 15 % soit le 27^{ème} plus élevé sur 167 territoires en AURA, problématique de mobilité, précarité de l'emploi en lien avec la saisonnalité).

La création du centre socio-culturel intercommunal est également perçue comme l'expression d'une volonté d'aller au plus près des habitants dans une démarche de responsabilisation des usagers et de développement de la citoyenneté de proximité.

- Première réflexion autour de la création du centre socio-culturel

Le 13 janvier 2023, le directeur du service enfance jeunesse et action sociale accompagné du chargé de développement de territoire vont à la rencontre du directeur du centre social Au Fil de l'Eau, seul centre social en gestion public du département.



Le 19 janvier 2023, l'équipe entière du service enfance jeunesse culture et actions sociales se rendent à l'EVS « La Passerelle des Vallées » pour échanger avec la directrice et des bénévoles engagés en présence de la déléguée fédérale à la Fédération Ardéchoise des Centres Sociaux. Les 28 février et 21 mars, l'équipe de la Communauté de Communes se rend cette fois au Centre Socio-Culturel Le Palabre.

Ces différentes visites des équipements du territoire valident la cohérence de la création d'un centre socio-culturel dans les Gorges de l'Ardèche.

En septembre 2023, un poste de chargé de mission est créé pour la préfiguration du projet de centre socio-culturel et la mobilisation des associations et habitants du territoire.

2. Un projet concerté, des habitants acteurs du projet

En l'absence de structure existante sur le territoire, un premier temps de communication et d'acculturation sur le projet de création du centre socio-culturel a été nécessaire. Cela a permis d'enraciner le projet dans les esprits, d'expliquer les missions et le fonctionnement d'une telle structure et de commencer à mobiliser des habitants.

- Soirée de lancement du projet (30 novembre 2023) :

Cet évènement a réuni une centaine de participants de divers origines géographiques et sociales démontrant un intérêt certain pour le projet et une volonté de participer à un travail collectif.

Il s'est déroulé en présence du président de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, du vice-président en charge de l'enfance et des actions sociales, du chargé de mission préfiguration, de la déléguée générale de la Fédération Ardéchoise des Centres Sociaux, ainsi que de la chargée de conseil et développement à la Caf.

Cette soirée a été l'occasion de préfigurer un état des lieux des besoins des habitants et proposer des pistes d'actions du futur centre des Gorges de l'Ardèche.

Parmi les actions proposées, neuf thématiques ont été identifiées :



- Renforcer l'accès aux droits.
- Renforcer les actions culturelles.
- Développer les échanges entre les habitants.
- Renforcer les actions en direction des familles et de la parentalité.
- Penser le centre social comme un outil de mise en réseau des acteurs du territoire et de valorisation des actions existantes.
- Mise en place d'actions intergénérationnelles.
- Accompagner la vie associative.
- Faciliter les déplacements.
- Renforcer les actions en direction des jeunes.



A l'issue de la soirée de lancement, un « groupe moteur » est constitué de plus d'une trentaine de personnes. A partir de janvier 2024, ce groupe s'est régulièrement réuni avec en moyenne une vingtaine de personnes dont des habitants, des élus municipaux ainsi que des associations du territoire. Il s'est donné pour objectif d'élaborer le projet social du futur centre :

- Animation du diagnostic.
- Ecriture des orientations et des objectifs du centre socio-culturel
- Proposition d'un modèle de gouvernance alliant gestion intercommunale et participation des habitants.
- Proposition d'un programme d'actions au regard des orientations.

Le groupe moteur s'est réuni 7 fois, soit près d'une fois par mois entre janvier et septembre 2024.

- **Début de la démarche et préparation du diagnostic, 09 janvier et 06 février 2024.**

Les deux premières réunions du groupe moteur ont permis de :

- De développer les liens d'interconnaissance entre les bénévoles dans l'idée de « faire groupe »
- De travailler à la méthodologie du diagnostic de territoire.

Il a été décidé deux méthodes de récolte de la parole des habitants :

- La création d'un questionnaire écrit collectivement (cf. : Annexe) et diffusé largement
- Des entretiens avec les habitants dans l'espace public.



➤ **Retour collectif sur le diagnostic, détermination des orientations et de la gouvernance 14 mai et 04 juin 2024**

La réunion du 14 mai a permis de partager collectivement l'intégralité du diagnostic. Sur la base du diagnostic, les membres du groupe ont travaillé à la définition des orientations du centre socio-culturel. Quatre axes ont ainsi été identifiés :

- Un centre socio-culturel comme structure d'animation de la vie sociale ancrée sur le territoire.
- Un centre socio-culturel afin de favoriser la vie sociale tout au long de l'année.
- Un centre socio-culturel, animateur du territoire au service du vivre ensemble.
- Un centre socio-culturel destiné à accompagner les familles dans leur quotidien avec une attention particulière pour les familles aux besoins spécifiques.

Le groupe moteur a été chargé dans un second temps de rédiger les objectifs :

- Trois objectifs par orientation ont été identifiés à partir du diagnostic de territoire,

Mais aussi de travailler sur des modèles de gouvernance et de présenter ce travail lors du bureau communautaire du 18 juin.

- Deux scénarios de gouvernance ont été débattus à savoir :
 - Un modèle inspiré du centre socio-culturel « Au Fil de L'Eau » basé sur la constitution d'un Conseil d'Orientation composé d'habitants, d'associations et d'élus du territoire.
 - Un modèle alliant le Conseil d'Orientation ainsi que la constitution d'une association autonome de « soutien au centre socio-culturel »

➤ **Affirmation de la volonté politique de la collectivité auprès du groupe moteur, 08 avril et 10 juillet 2024**

Afin d'affirmer la volonté politique de la collectivité, Luc Pichon, président de la CCGA a participé à deux réunions du groupe moteur, les 08 avril et 10 juillet 2024.

L'enjeu de la première réunion a été d'esquisser les enjeux autour de la gouvernance du centre socio-culturel (place des élus, des habitants ...) mais aussi de rappeler l'ambition de la collectivité en termes de moyens.

Elle a également permis de mettre en commun les retours sur les visites des centres socio-culturels réalisées au mois de février à Aubenas (*Le Palabre et Au Fil de l'Eau*) ainsi qu'à Villeneuve de Berg (*La Pinède*), notamment sur la question de la gouvernance.

La réunion du 10 juillet a été le cadre d'une discussion sur les scénarios de gouvernance évoqués précédemment. Le deuxième modèle comportant une association de soutien au centre socio-culturel est apparu complexe à mettre en œuvre à court terme pour des raisons tout à la fois techniques et juridiques. Le premier scénario se limitant à la création d'un Conseil d'Orientation est apparu comme plus opérationnel.



➤ **Relecture collective du Projet Social, 10 Septembre**

La dernière réunion de la phase de préfiguration du centre socio-culturel a permis de partager collectivement l'ensemble du projet social avant validation définitive de celui-ci. Une part importante de la réunion a été dédiée aux modalités de gouvernance (nombre de sièges en fonction des collèges, modalités d'élection des Présidents et Vice-Présidents, nombre et rôles des suppléants ...)



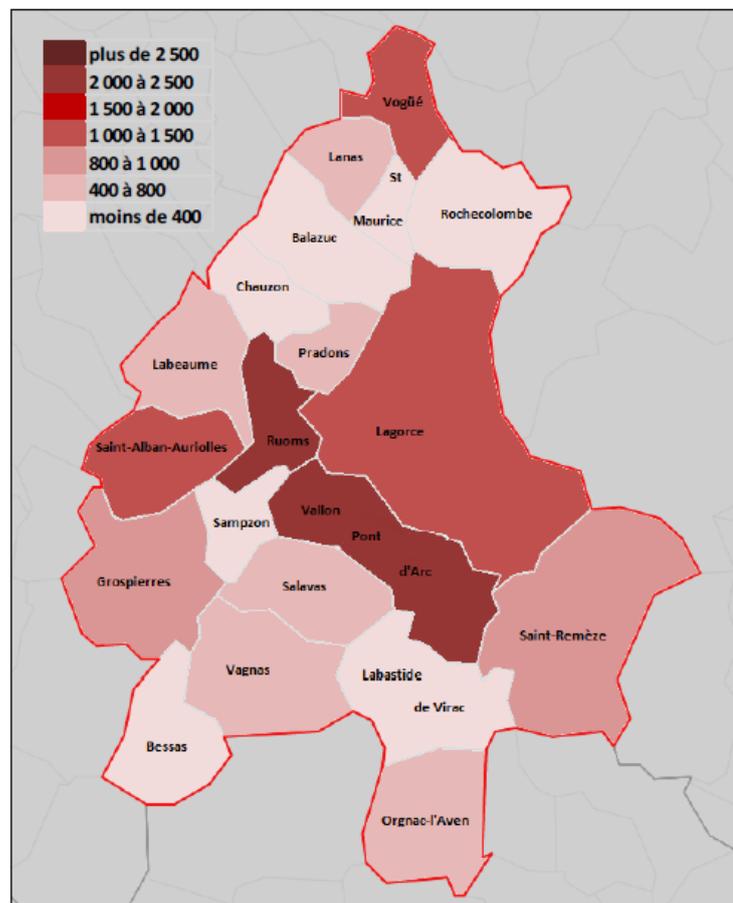
II. Diagnostic du territoire

1. Diagnostic quantitatif

Peuplé de 15 245 habitants (*Insee 2021*), le territoire des Gorges de l'Ardèche est essentiellement composé de communes rurales de moins de 1 500 habitants. Deux centres bourgs partagent la centralité du territoire : Ruoms (2 284 *habs.* 2021) et Vallon-Pont-d'Arc (2 443 *hab.* 2021).

L'ensemble du territoire intercommunal est classé en zone France Ruralités Revitalisation

Population par commune (Insee 2016)	
Territoire	Valeur
Vallon Pont d'Arc	2 359
Ruoms	2 260
Lagorce	1 158
Saint-Alban-Auriolles	1 094
Vogüé	1 078
Grospierres	887
Saint-Remèze	875
Labeaume	680
Salavas	660
Orgnac-l'Aven	574
Vagnas	544
Pradons	467
Lanas	407
Balazuc	370
Chauzon	369
Saint-Maurice-d'Ardèche	304
Labastide-de-Virac	288
Sampzon	226
Bessas	210
Roche-colombe	210
CC des Gorges de l'Ardèche	15 020



On constate une faible évolution du nombre et de la répartition des habitants depuis 2016, en conséquence, le tableau et la carte présentés ci-dessus restent pertinent en 2024.



Figure 5: Population selon la tranche d'âge (2020)

	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
France Métropolitaine	18%	17%	19%	20%	17%	10%
Ardèche	16%	14%	17%	21%	21%	0%
CC des Gorges de l'Ardèche	14%	11%	15%	21%	24%	13%

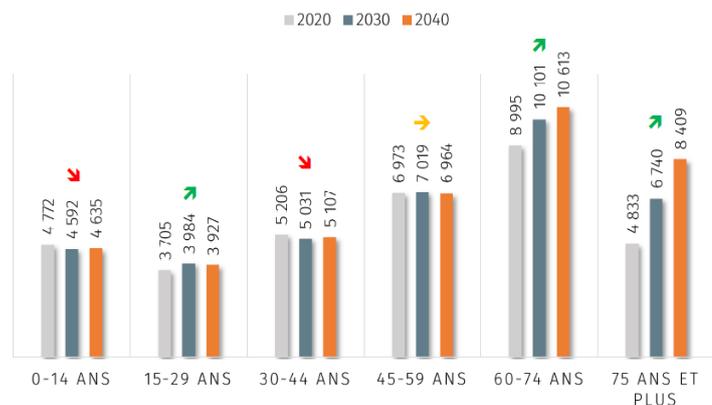
Le taux de personnes de moins de 44 ans est plus faible qu'à l'échelle départementale et nationale. L'écart est d'autant plus marqué pour la tranche d'âge 15-29 ans (8 points de moins qu'à l'échelle nationale) notamment dû à l'absence d'établissement d'enseignement supérieur sur le territoire. Dans la réalité, le taux de jeunes résidant sur le territoire en semaine est même en deçà des éléments statistiques présentés. En cause, l'absence de lycée sur le territoire qui oblige les élèves à être scolarisés dans les territoires adjacents, principalement Aubenas, Alès ou Bourg Saint Andéol.

A l'inverse, le territoire présente une surreprésentation des personnes âgées. Un tiers des habitants ont plus de 65 ans, soit près de 4 500 personnes. Comparativement, un cinquième des habitants en France ont plus de 65 ans et un quart des ardéchois. Les communes de l'ouest du territoire (Ruoms, Saint Alban Auriolles, Labeaume, Pradons, Chauzon et Balazuc) sont davantage marquées par ce phénomène. Par exemple, près de 40% des Ruomsois sont âgés de plus de 65 ans.

Les projections démographiques prévoient le doublement des personnes de plus de 75 ans d'ici à 2040 dans le sud Ardèche pour une augmentation de la population autour de 1.15%. (Statistiques établies pour les EPCI Gorges de l'Ardèche, Pays des Vans en Cévennes et Pays Beaume-Drobie)

Cela signifie notamment une stagnation de la croissance démographique pour les autres catégories de population.

Figure 4 : Projections de la population du Sud de l'Ardèche par tranches d'âge à l'horizon 2040



Sources : Insee, PYRAMIDE DES AGES : PROJECTIONS DE POPULATION 2050, Régions et départements, Séries de 2013 à 2050, et RP 2020



Tableau 1 : Indicateurs démographiques par communautés de communes (2014-2020)

	Densité moyenne de population (hab/km ²) en 2020	Variation de la population (taux annuel moyen entre 2014 et 2020)	Due au solde naturel	Due au solde apparent des entrées sorties	Taux de natalité	Taux de mortalité
France Métropolitaine	120	0,3%	0,2%	0,1%	11,5‰	9,0‰
Ardèche	60	0,4%	-0,2%	0,6%	9,3‰	11,3‰
CC des Gorges de l'Ardèche	37	0,8%	-0,5%	1,3%	7,7‰	12,3‰

Sources : Insee RP2014 et RP2020 exploitations principales - État civil.

Notamment en raison de la pyramide des âges, le territoire se caractérise par un solde naturel négatif. Ainsi la population ne croit que grâce à un solde apparent des entrées et sorties, largement supérieur aux moyennes départementales et nationales. Le territoire apparaît donc comme attractif.

Figure 12: Provenance des nouveaux arrivants (2020)



Près de la moitié des nouveaux arrivants sont originaires du département en 2020. Un tiers sont issus d'une autre région de France métropolitaine, soit 435 personnes. 46% d'entre eux ont entre 25 et 54 ans et un quart a plus de 55 ans. Ainsi, les nouveaux arrivants viennent légèrement rajeunir la population des Gorges de l'Ardèche.

Tableau 2 : Evolution de la part des ménages selon la composition entre 2014 et 2020*

	Taille des ménages	Ménages d'une personne		Ménages avec famille		Dont couple sans enfant(s)		Dont couple avec enfant(s)		Dont famille monoparentale	
		2014	2020	2014	2020	2014	2020	2014	2020	2014	2020
France métropolitaine	2,2	35%	38%	62%	61%	27%	26%	27%	25%	9%	10%
Ardèche	2,1	34%	36%	64%	63%	30%	30%	26%	24%	8%	9%
CC des Gorges de l'Ardèche	2	34%	36%	64%	62%	35%	34%	22%	20%	7%	8%

Source : Insee, Recensements de la population en 2014 et 2020. (www.insee.fr)

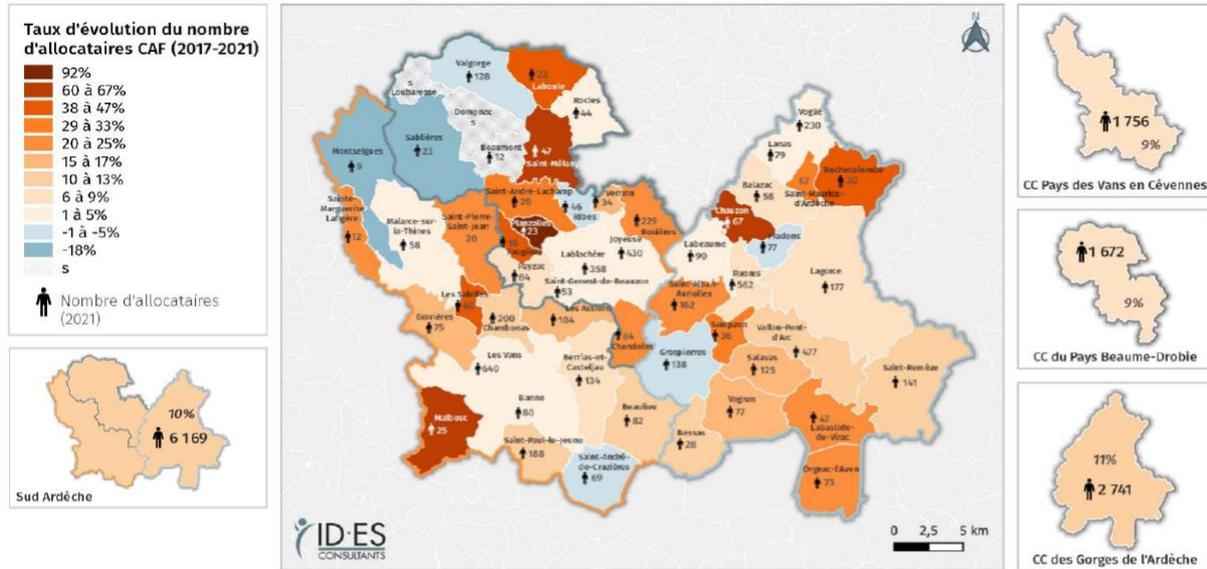
*Les « autres ménages sans familles » ne sont pas représentés dans ce tableau, ce qui explique pourquoi l'addition des « ménages d'une personne » et des « ménages avec famille » n'est pas égale à 100%

La taille moyenne des ménages est plus faible dans les Gorges de l'Ardèche qu'à l'échelle nationale. Ainsi, le taux de ménage constitué d'une seule personne tend à augmenter (+2 points) alors que les ménages avec familles reculent (- 2 points). La part des familles avec enfants est elle aussi en baisse, selon une tendance semblable à celle du département et de la France métropolitaine. A



l'inverse, la part des familles monoparentale est, elle, en hausse (+1 point) bien que toujours inférieure à la moyenne nationale.

Carte 24: Allocataires de la CAF (2021)



Le nombre d'allocataire de la CAF est plus élevé au sein des Gorges de l'Ardèche que chez nos voisins du Sud Ardèche. De même que le taux d'allocataire de moins de 25 ans (7% ; 190 allocataires). Le taux d'évolution du nombre d'allocataire CAF (2017-2021) est lui aussi plus élevé qu'au sein des intercommunalités voisines (11% contre 9% pour Le Pays des Vans en Cévennes et le Pays Beaume-Drobie). De plus, 300 allocataires sont totalement dépendants des prestations de la CAF soit 2% des allocataires. Enfin, la proportion d'allocataires à bas revenus (allocataires avec un revenu par unité de consommation inférieur à 1 105€) est supérieure à la proportion départementale et nationale, ils représentent un allocataire sur trois à l'échelle du territoire. Par ailleurs, 19,1% des allocataires ne passent le seuil de bas revenus que grâce aux prestations CAF (foyers dits « fragiles »).

Le diagnostic quantitatif nous permet de remarquer que le territoire d'intervention du centre socio-culturel est marqué par :

- Le vieillissement de la population, compensé en partie par son attractivité
- Un taux de pauvreté particulièrement important
- La sur-fréquentation touristique et la saisonnalité de l'économie locale
- La ruralité du territoire et l'absence de centre bourg



2. Diagnostic qualitatif

La démarche d'élaboration du projet social nous a permis une écoute large du territoire, au plus près des envies et besoins des habitants. L'idée pour le groupe moteur a été de concevoir des outils à la fois efficaces, ludiques et participatifs afin de récolter un maximum de matière. Cette étape est fondamentale pour aller vers la population la plus éloignée de l'idée même d'un centre socio-culturel. Elle permet de rentrer en contact, d'expliquer, de dialoguer autour des freins et richesses du territoire ainsi que de pouvoir mobiliser les habitants à rejoindre la démarche d'élaboration du futur centre socio-culturel.

Un questionnaire a été réalisé collectivement par le groupe moteur. Il a été élaboré sur la base des thématiques identifiées lors des différentes réunions de concertation à savoir : « Vie Sociale » « Accès aux droits » « Culture » « Jeunesse » « Famille et parentalité » « Mobilité » « Solidarité ». Celui-ci a été diffusé via le site internet de la Communauté de Communes, les communes et les associations locales. Il a également été adressé aux familles par l'intermédiaire des crèches et accueils de loisirs gérés par la Communauté de Communes.

Des entretiens dans l'espace public ont par ailleurs été réalisés par les membres du groupe moteurs à Ruoms (marché et centre de loisirs), Vallon Pont d'Arc (marché, crèche et centre de loisirs), ainsi qu'à Grospierrres (vide grenier).

L'objectif de ces entretiens était de questionner le rapport des habitants au territoire.

200 retours du questionnaire ont pu être exploités, preuve du réel intérêt et de l'attente des habitants pour le projet. Le traitement des réponses au questionnaire et des entretiens directs a permis au groupe de travail de dégager quatre grandes tendances :

- ✓ L'importance de la saisonnalité du territoire.
- ✓ L'absence de centralisation des informations / Le « fourmillement » de la vie associative.
- ✓ L'envie de renforcer la solidarité et la cohésion sociale sur le territoire.
- ✓ Le manque de « lieu ressource » et d'espace d'animation pour les familles.





➤ L'importance de la saisonnalité du territoire.

Le territoire des Gorges de l'Ardèche est fortement marqué par son attractivité touristique. La Combe d'Arc, espace le plus touristique du territoire accueille 1.5 millions de visiteurs, soit les 2/3 de la fréquentation touristique du département. Le site classé est le deuxième plus visité de Rhône-Alpes après le Mont Blanc et le quatrième espace naturel le plus photographié de France. L'aspect massif du tourisme impacte fortement la manière de vivre le territoire. En particulier aux travers de trois items :

- L'accès au logement

Un logement sur deux est indisponible aux habitants du territoire notamment en raison de la part très importante de résidences secondaires (40%) et de logements vacants (7%). L'accès au logement est à la fois un des items marquants du questionnaires mais aussi le sujet de nombreuses discussions avec des habitants dans l'espace public.

- La fragilité de la structure de l'emploi

La saisonnalité du territoire impacte aussi fortement la structure de l'emploi. En effet, le taux de chômage des 15-24 ans est de 36% contre 26% dans toute l'Ardèche. Les taux de chômage des autres catégories de la population sont aussi plus élevés que les moyennes départementales et nationales. Cela peut s'expliquer en grande partie par la saisonnalité de l'emploi. De plus, le territoire admet par exemple moitié moins de cadres et professions intellectuelles supérieures. De la même manière 25% des salariés sont en emploi précaires, le taux de fonctionnaire et de CDI et le salaire net horaire moyen sont bien plus faible qu'aux échelles départementales et nationales. En dehors de la saison touristique, le territoire accueille très peu de fortes structures employeuses.

Cette réalité sociale s'est traduite au travers du diagnostic qualitatif réalisé un peu en amont de la saison. Beaucoup de saisonniers récemment arrivés sur le territoire ont pu faire part de leurs difficultés quotidiennes (garde d'enfants, hébergements ...)

- La particularité de l'animation du territoire.

La saisonnalité est aussi vécue comme un poids pour les habitants en raison d'un sentiment de dépossession du territoire. Les habitants dépeignent un territoire très peu actif durant l'hiver : peu d'animation, fermeture des commerces Et un territoire surexploité en été. Nombre d'habitants ne profitent ainsi pas de l'offre estivale (nature, structure culturelle, festivité ...) vécue comme principalement à destination des touristes.

La question de la saisonnalité est sans conteste la caractéristique principale du territoire, en ce sens elle impacte différents aspects de la vie des habitants des Gorges de l'Ardèche. Cela vient modifier la structure socio-économique du territoire ainsi que la manière d'habiter le territoire. Loin de l'idée d'agir sur la dimension touristique du territoire, le centre socio-culturel peut agir sur les relations entre habitants et touristes ou sur l'offre d'animation saisonnière actuellement proposée aux « locaux ».



➤ **L'absence de centralisation des informations / Le « fourmillement » de la vie associative.**

Le territoire des Gorges de l'Ardèche est marqué par une forte vitalité des petites structures associatives. Faute d'organisation permettant de centraliser et diffuser cette offre associative, nombre d'habitants interrogés déplorent un manque d'information et d'animation du territoire notamment en hiver.

- Un territoire animé par la « petite vie associative »

On remarque une forte vitalité des petites associations et la quasi absence d'associations employeuses. Nous pouvons parler d'un « fourmillement » de la vie associative. De plus, nous pouvons observer une faiblesse de l'interconnaissance entre les associations du territoire. Les liens interassociatifs ne dépassent que rarement l'échelle communale.

- Une faiblesse de l'accompagnement à la vie associative sur le territoire

Les associations ont mis en avant une faiblesse de l'accompagnement à la vie associative. En dehors des considérations financières, les demandes émises concernent davantage l'accompagnement administratif des petites associations, la mutualisation de matériel et d'espaces d'activités ou encore l'absence de réseau associatif structurant cette vie associative. En outre, certains responsables d'associations ont émis la crainte d'être « écrasé par le centre social ». Le centre socio-culturel n'est pas encore perçu comme une structure pouvant accompagner, structurer et appuyer la vie associative mais plutôt comme une structure concurrente.

- L'impression de ne jamais être informé des évènements du territoire, l'absence de centralisation.

La structure de la vie associative du territoire et la faiblesse des liens inter-associations compliquent l'accès aux informations pour les habitants. Ainsi derrière une impression d'absence d'animation sur le territoire, cela cache en réalité « un fourmillement » des animations. Ce « fourmillement » ainsi que la faiblesse des outils de communication des associations sont des faiblesses importantes de l'animation du territoire.

➤ **Renforcer la solidarité et la cohésion sociale sur le territoire**

La question de la solidarité regroupe plusieurs éléments marquants du diagnostic. Cependant, la mutation des territoires ruraux est la question centrale. Fermeture des commerces et espaces de créations de liens sociaux de proximité, attractivité des territoires ruraux ...

- Des difficultés dans l'accès aux droits

L'item « droits sociaux » fait partie des éléments les plus cités au sein du questionnaire. De plus, l'accès au logement et à l'emploi sont aussi fortement mis en avant par les habitants. Lors des entretiens, nous avons pu revenir sur ce point-là avec les habitants du territoire. La méconnaissance de France Services est un élément important expliquant le désarroi d'habitants face à certaines procédures administratives. De plus, bien que l'itinérance des France Services permette de développer ce service auprès des habitants, le besoin est tel qu'il est parfois compliqué d'obtenir un rendez-vous. Il est aussi à noter que les France Services, le Centre Médico-social de Vallon Pont-d'Arc ainsi que certaines permanences de partenaires (CIDFF ...) sont les seules structures



d'accompagnement du territoire. Pour finir, les habitants confrontés à des problématiques spécifiques, tels que le handicap, peinent à trouver des interlocuteurs qualifiés sur le territoire.

- Une volonté de travailler la solidarité sur le territoire

57% des répondants disent se rendre dans des espaces de solidarité entre habitants. Cette tendance est d'autant plus marquée en entretien. Les habitants fréquentent à la fois des structures présentes sur le territoire tels que « Histoire à Suivre » à Vallon Pont-d'Arc ou le « Local du Coin » à Salavas. Les recycleries en marge du territoire tels que Recyclart à Uzer, la recyclerie de Montclus ou encore les différentes structures présentes à Aubenas sont aussi beaucoup fréquentées. Cependant, nombre d'habitants sont en demande de structure travaillant davantage la solidarité au prisme de la réciprocité ainsi que du lien et de la cohésion sociale. En ce sens, la création d'un réseau d'échange à l'image d'un Réseau d'Échange Réciproque de Savoirs, d'un Système d'Échange Local ou d'une Accorderie ont été fortement plébiscités.

- La faiblesse de la cohésion sociale

Bien que l'on remarque un très fort sentiment d'appartenance aux « Gorges de l'Ardèche », le territoire est marqué par la présence de plusieurs bassins de vie. En ce sens, les habitants du territoire sont peu conduits à se rencontrer et à faire territoire à l'échelle de l'intercommunalité. Cinq bassins de vie ont été identifiés :

Le Nord du territoire (situé dans l'aire d'attraction d'Aubenas.) ; Le pays Ruomsois ; Le pays Vallonnais ; Les communes du Sud du territoire (Vagnas, Bessas, Orgnac-l'Aven) tiraillées entre Vallon Pont d'Arc et le Gard (Vallée de la Cèze) ; Ainsi que la commune de Saint-Remèze entre les communes de Vallon Pont d'Arc et de Bourg Saint Andéol.

Le centre socio-culturel a ainsi un rôle à jouer en termes de cohésion sociale.

- Une difficulté à s'intégrer sur le territoire

En raison de l'attractivité du territoire décrite précédemment, le solde apparent des entrées et sorties est largement positif. Cela se ressent fortement lors des entretiens menés. Beaucoup d'habitants interrogés ne sont pas originaires du territoire. Ceux-ci font état d'une difficulté à s'intégrer au sein d'un réseau social ou associatif.

➤ **Le manque de « lieu ressource » et d'espace d'animation pour les familles**

Les familles du territoire font état de l'absence d'espace de rencontre entre parents et enfants. Bien que le territoire soit jugé « exceptionnel » pour élever des enfants, il n'apparaît pas comme un moyen de faire collectif. En cause, l'absence de parc ou le manque de propositions de temps collectif par exemple.

- Un territoire « d'exception » pour les enfants, mais un manque d'espace collectif

Le manque d'espace collectif pour les familles du territoire est le point saillant du diagnostic famille. Les familles plébiscitent de pouvoir expérimenter des temps conviviaux entre parents à l'image d'ateliers cuisines.



L'objectif est autant de pouvoir discuter sur la parentalité que de renouer des liens sociaux avec d'autres. Ce type de proposition est largement exprimé par les personnes récemment installées dans les Gorges de l'Ardèche et ayant connu des centres sociaux dans leurs anciens lieux de vie.

- Un travail en direction des familles déjà engagé, une dynamique à poursuivre
La parentalité est un sujet particulièrement traité par la Communauté de Communes depuis l'élaboration de la CTG en 2022. Les professionnels ont identifié des points de vigilance à avoir au cours de ce premier projet social.
 - *Un travail partenarial important déjà effectué mais à poursuivre notamment vers les petites associations et certains partenaires institutionnels*
 - *La mobilisation difficile des parents d'adolescents.*
 - *L'absence de collectif famille et de liens de solidarité entre les familles sur le territoire*

3. Une difficile mobilisation des jeunes sur le projet

En lien avec le service jeunesse de la Communauté de Communes, une mobilisation spécifique du public jeunes a été recherchée. L'objectif était de récolter la parole des acteurs jeunesse mais aussi et surtout des jeunes, leurs besoins, leurs envies en tant qu'acteurs du territoire.

L'action a été réalisée dans le cadre d'une réflexion autour de la mise en place d'un Service Information Jeunesse dans les Gorges de l'Ardèche.

Malgré un important travail de communication, ainsi que la forte implication des deux collègues, l'action n'a réuni que très peu de participants, à l'exception des jeunes de l'ALSH.

Pour les jeunes, les éléments de diagnostic sur le territoire sont les suivants :

- Absence de lycée.
- Villages et hameaux isolés.
- Problématique importante de mobilité.

Ils témoignent d'un niveau de confiance élevé envers les structures socio-éducatives du territoire, en particulier auprès des animateurs jeunesse.

L'ensemble des participants a partagé des besoins d'informations relatifs à l'orientation et à la formation sur le territoire. Ce point rejoint les résultats du questionnaire diffusé en avril 2024

LES JEUNES AU CŒUR DU PROJET
la parole est à vous !

Venez partager et échanger vos idées

RENDEZ-VOUS
MERCREDI 14 FÉVRIER À 13 H 30
au collège Saint-Joseph de Ruoms
Accueil sur place par le service jeunesse de 12 h à 18 h 30 (apporter son repas)

JEUDI 15 FÉVRIER À 16 H 30
au collège Henri Ageron de Vallon Pont d'Arc

ENTRÉE LIBRE
les parents sont les bienvenus

CONTACT ET INFOS : 07 56 47 72 18 cc-gorgesardeche.fr



Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 007-200039808-20240924-2024_09_008-DE

qui montrent que près d'un habitant sur deux estime que l'accompagnement à la formation constitue un besoin du territoire.



III. Politique enfance et jeunesse

Afin de renforcer la cohérence des actions socio-éducatives menées par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et de développer l'implication des familles et des habitants dans la définition de ces actions, il est proposé que le service Enfance et Jeunesse intègre le périmètre du futur centre.

Les expériences des centres socio-culturels portant les actions enfance et jeunesse démontrent que cette disposition viendra renforcer la transversalité, la synergie des actions, la cohérence éducative tout en optimisant les ressources.

1. L'enfance :

Les actions liées à l'Enfance sont construites autour du Projet Educatif de Territoire signé pour 3 ans avec le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports. Elles s'appuient également sur la Convention de Territoire Globale signée en juin 2022 avec la CAF pour faire évoluer les actions engagées et en créer des nouvelles.

Les actions en direction de l'enfance se déroulent au sein de 8 communes du territoire (Lagorce, Orgnac l'Aven, Salavas, Saint Remèze, Ruoms, Saint Maurice d'Ardèche, Vallon Pont d'Arc et Vogue). L'offre de service se déploie sur les temps périscolaires (les soirs après l'école et les mercredis) ainsi que sur les vacances scolaires (hors fêtes de fin d'année).

➤ **Nos Objectifs Educatifs Principaux**

1. Permettre l'implication des différents acteurs, avec des projets éducatifs communs et transversaux de qualité
2. Favoriser la découverte de la richesse de notre territoire et participer à une meilleure connaissance de soi et de son environnement (naturel, culturel, humain...)
3. Permettre aux jeunes de donner du sens à leur vie au quotidien et de pouvoir devenir acteur de leur projet
4. Faciliter l'accueil des publics spécifiques pour une meilleure inclusion (handicap, PAI...)
5. Encourager le vivre ensemble et développer le lien social entre enfants, familles et professionnels
6. Permettre à l'enfant de s'épanouir selon son rythme et aux différentes étapes de sa vie, encourager les passerelles entre structures (crèches, ALSH 3 à 11 ans et ALSH 12-17 ans)



2. La jeunesse :

Au même titre que l'Enfance, les actions en direction des jeunes du territoire répondent au constat émis lors de l'élaboration de la Convention Territoriale Globale à savoir :

- Une perte de lien social direct
- Une perte de la notion d'engagement
- Un sentiment d'isolement
- Une envie de retrouver des espaces ouverts et libres

Afin de répondre à cela, le centre travaillera à accueillir les jeunes du territoire dans une démarche de :

- Développement du partenariat afin d'assurer une continuité dans les étapes de vie des adolescents.
- Autonomisation et de développement des compétences des jeunes.
- Promotion de l'émancipation et du Pouvoir d'Agir des jeunes du territoire.

**ACTIONS
JEUNES**

11 / 17 ANS

**GORGES DE
L'ARDÈCHE**
L'INTERCO

- Il poursuivra le travail engagé en collaboration avec les familles afin de créer un climat de confiance facilitant la communication entre jeunes, professionnels de la jeunesse et parents au service de l'épanouissement des adolescents.
- Il assurera l'interface avec les structures socio-éducatives du territoire afin de proposer des ateliers de prévention et d'écoute des besoins des jeunes et des familles.
- Il représentera la collectivité au sein du Comité de Suivi Jeunesse réunissant le collège de Vallon Pont d'Arc, la Gendarmerie, le Centre Médico-Social et les clubs sportifs du territoire dont l'objectif est de constituer un groupe d'échange sur les situations complexes concernant les jeunes et les familles du territoire.
- Le développement des compétences, l'émancipation, la responsabilisation et l'éveil d'une conscience citoyenne des jeunes continuera d'être une priorité du centre socio-culturel.
- En complémentarité des dispositifs portés par l'Education Nationale ou d'autres institutions, le centre socio-culturel devra favoriser et développer des espaces collaboratifs de rencontre et d'échanges avec les décideurs institutionnels ou associatifs du territoire.
- Enfin, le centre socio-culturel intégrera l'espace jeunesse situé dans les locaux de l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc.



3. Synergie avec les services de la CCGA

Le travail effectué en transversalité entre les différents services de la collectivité est un acquis important pour les agents et élus de la collectivité. Le centre socio-culturel veillera à poursuivre et amplifier cette démarche.

➤ **Service mobilité**

Le chargé de mission Mobilité en lien avec la commission éponyme travaille sur le développement des mobilités douces et collectives (autopartage, covoiturage, autostop organisé). Au vu du frein représenté par la question de la mobilité sur le territoire ainsi que la plus-value des initiatives habitantes sur le sujet, une collaboration étroite sera organisée notamment pour faciliter les déplacements des populations les plus fragiles.

➤ **Service culture et sport**

La synergie entre le service Culture et Sport, en particulier au travers de l'Éducation Culturelle et Artistique (EAC), et le centre socio-culturel sera une priorité. Les objectifs fixés par la Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle ne pouvant qu'être partagés par le centre socio-culturel :



- Renforcer le lien social, interculturel, intergénérationnel.
- Proposer des actions culturelles pour tous.
- Favoriser le rayonnement culturel.
- Développer les pratiques amateurs.
- Favoriser la présence et l'ancrage d'artistes professionnels.
- Encourager les projets transversaux : mixité des pratiques et des publics.
- Favoriser la découverte (histoire et patrimoine).
- Créer une identité commune.

➤ **Service Petite Enfance**

Les liens entre les différents services, Parentalité, Enfance, Jeunesse, les actions d'Animations de la Vie Sociale et le service Petite Enfance devront également perdurer et être amplifiés. Le centre socio-culturel poursuivra :



- Le travail de passerelles entre la crèche et le centre de loisirs dans une optique de continuité éducative.
- Les interventions parentalité au sein des crèches.
- La mise en place d'équipe « parentalité » composé d'agents de l'enfance, de la petite enfance et de la jeunesse.

IV. Projet Social

1. Orientations et objectifs

Du diagnostic, ainsi que du travail de co-construction initié depuis près d'une année entre la collectivité et le groupe moteur, il ressort un projet social dont l'architecture comprend 5 orientations et 15 objectifs. Ces derniers se déclinent en un plan global d'actions comprenant 40 actions.



Orientation transversale :

Faire apparaître le centre socio-culturel comme une structure d'animation de la vie sociale ancrée sur le territoire

Le centre socio-culturel des Gorges de l'Ardèche est la première structure d'Animation de la Vie Sociale agissant sur le territoire. L'enjeu principal de ce premier projet social sera donc de faire apparaître le centre socio-culturel comme « un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire ». Il est alors nécessaire de mettre en lumière les missions fondamentales d'un centre socio-culturel tels que la fonction accueil ou le Développement du Pouvoir d'Agir des habitants. Pour cela, le centre social mettra au cœur de sa manière d'agir l'itinérance de ces actions afin d'être au plus proche du lieu de vie des habitants. De plus, le centre socio-culturel devra être à toujours à l'écoute des besoins des habitants et affirmer l'inconditionnalité de l'accueil. En ce sens, il porte une fonction de veille sociale permanente.

Les différents objectifs présentés ci-dessous sont à comprendre comme inhérents aux actions proposées par le centre socio-culturel des Gorges de l'Ardèche.

Objectifs :

Développer la fonction accueil auprès des habitants du territoire

Développer une organisation de centre social itinérant au plus proche des habitants

Développer le pouvoir d'agir des habitants



Objectif 1 :
Développer la fonction accueil auprès des habitants du territoire

La fonction accueil du centre socio-culturel est une fonction partagée par l'ensemble du centre. Deux chantiers sont à mener :

- L'installation du centre socio-culturel dans un lieu fixe repéré par les habitants.
- L'inconditionnalité de l'accueil à travers l'ensemble des actions portées par le centre socio-culturel.

En ce sens, l'accueil se base sur des valeurs fortes, le respect de la dignité humaine, la bienveillance, le respect de la liberté d'expression et la convivialité comme principe d'action. De plus, ce premier projet social devra faire apparaître le centre socio-culturel comme un espace de projets et d'expérimentations collectives.

Objectif 2 :
Développer une organisation de centre social itinérant au plus proches des habitants

Le centre socio-culturel des Gorges de l'Ardèche sera dans un premier temps une structure essentiellement itinérante. Elle devra pour cela veiller à tisser des liens avec les acteurs de proximité, communes, associations, institutions présentes au sein des communes du territoire. La lisibilité et l'accessibilité des actions du centre socio-culturel sont de fait un enjeu majeur de ce premier projet social pour deux raisons :

- L'absence historique de structure d'animation de la vie sociale sur le territoire
- L'itinérance des actions pouvant conduire à rendre plus difficile le fait d'être repéré par les habitants à une échelle intercommunale.

Cependant, le fait d'aller-vers les habitants permet de s'adresser plus facilement au plus grand nombre et de réduire de nombreux freins : mobilité, peur de l'inconnue, incompréhension ou méconnaissance d'un centre social ...

Objectif 3 :
Développer le pouvoir d'agir des habitants

Le centre socio-culturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels. En ce sens, son action sera dirigée vers le fait de rendre les habitants acteurs de leur territoire. A la fois, en travaillant à l'émergence d'une gouvernance partagée mettant les habitants au cœur du projet, mais aussi en apparaissant comme un espace de projets collectifs et d'expérimentations. A travers la récolte permanente des besoins des habitants, le centre socio-culturel veillera à transformer les problématiques individuelles en solution collective.



Orientation 1

Le centre socio-culturel s'attachera à favoriser la vie sociale tout au long de l'année

L'attractivité touristique exceptionnelle des Gorges de l'Ardèche et l'importante saisonnalité induite impactent fortement le territoire. La dimension touristique est en partie vue comme une contrainte pour les habitants à l'année. Fragilisation de la structure de l'emploi, problématique de logement, fermeture des commerces en hiver et sur-fréquentation des espaces urbains et naturels durant l'été concourent à l'impression d'être dépossédé de son territoire. La vision des habitants envers les touristes est elle aussi dégradée. Ces différents aspects viennent en partie éclipser les aspects positifs de la dynamique territoriale produite par le tourisme.

Le centre socio-culturel aura à cœur de proposer des espaces de rencontres et de convivialité quel que soit la saison. Cela doit s'exprimer par le renforcement de la lisibilité et le développement d'événements durant la saison hivernale ainsi que par le maintien d'une proposition d'animation en direction des habitants durant l'été.

Aussi, le centre socio-culturel s'attachera à promouvoir une vision positive d'un tourisme respectueux du territoire : Valorisation des richesses humaines, naturelles et agricoles ; création de liens entre résidents et touristes

Objectifs :

Proposer et soutenir des espaces de convivialité entre habitants tout au long de l'année

Permettre une meilleure lisibilité de l'offre de territoire

Concevoir le tourisme comme une opportunité du territoire



Objectif 1 :

Proposer et soutenir des espaces de rencontres entre habitants tout au long de l'année

Le centre socioculturel s'attachera à promouvoir et à proposer des animations à destination des habitants en hiver comme en été. L'objectif sera de lutter contre les effets négatifs induits par la saisonnalité : isolement des habitants durant la saison hivernale, ainsi que contre le sentiment de « dépossession » du territoire.

Afin de mettre en avant les synergies possibles sur le territoire, le centre veillera à s'appuyer et à co-construire avec les acteurs locaux.

Objectif 2 :

Concevoir le tourisme comme une opportunité du territoire

L'aspect fortement touristique du territoire est vécu comme une contrainte pour bon nombre d'habitants. Le futur centre travaillera à promouvoir une vision positive du tourisme et des touristes à travers la mise en avant d'un tourisme de lien. Afin de mettre en avant les opportunités du tourisme en termes de rencontre, d'échange et de lien social, une commission associant habitants et acteurs du territoire sera constituée afin de proposer des actions en ce sens.

Objectif 3 :

Favoriser la solidarité sur le territoire

Le centre socio-culturel se donnera pour objectif de favoriser la solidarité entre les habitants du territoire. Le diagnostic de territoire a fait apparaître une véritable envie de développer un système d'échange entre habitants à l'image d'un RERS, d'une accorderie ou d'un SEL. Un groupe d'habitants et d'acteurs du territoire devra être mandaté afin de réfléchir au système le plus adapté à notre territoire. Ce système d'échange sera aussi l'occasion de développer les liens sociaux et la cohésion sociale entre les habitants.

De plus, au-delà d'un système d'échange le centre socio-culturel aura à cœur de développer la solidarité au quotidien par exemple en favorisant les mobilités solidaires ou en travaillant l'accessibilité à une offre d'animation du territoire.



Orientation 2

Le centre socio-culturel, un animateur de territoire au service du vivre ensemble

La taille du territoire, l'éloignement des communes et l'absence d'un bourg centre rendent difficile le fait de faire territoire en acte. On assiste ainsi à la présence de différents bassins de vie, à la multiplicité des acteurs associatifs ainsi qu'à la dispersion de l'offre de territoire. Afin de favoriser le vivre ensemble, le centre socio-culturel travaillera à renforcer l'interconnaissance entre les habitants du territoire et notamment les nouveaux arrivants.

La faiblesse des liens repérés entre les associations du territoire impose de travailler la coopération avec et entre les associations. Cela permettra notamment d'accompagner la vie associative ainsi que de faciliter la compréhension de l'offre auprès des habitants du territoire.

Le diagnostic de territoire a fait apparaître une volonté forte des habitants à voir émerger des espaces d'expression de la solidarité de proximité à l'image d'un Système d'Echange Local, d'un Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs ou d'une Accorderie.

Objectifs :

Etendre la coopération avec et entre les associations du territoire

Favoriser la solidarité sur le territoire

Renforcer l'interconnaissance entre les habitants des Gorges de l'Ardèche



Objectif 1 :

Etendre la coopération avec et entre les associations du territoire

Le territoire des Gorges de l'Ardèche est animé par une multitude d'acteurs associatifs. Il conviendra dans un premier temps d'aller-vers les associations afin de mettre en avant les opportunités induites par la création d'une structure d'Animation de la Vie Sociale :

- Accompagnement de l'émergence d'associations spécifiques
- Diffusion des informations aux habitants
- Accompagnement de la vie associative sur des aspects techniques, logistique et organisationnelle
- Accompagnement du bénévolat

Le centre socio-culturel inscrit comme priorité la création de lien avec les acteurs associatifs afin de sortir d'une vision concurrentielle et de méfiance. Ainsi, il travaillera à travers ses actions à mettre en lumière sa complémentarité avec le secteur associatif. De plus, le centre socio-culturel devra permettre de développer les liens et de la solidarité entre les associations au-delà des frontières communales.

Objectif 2 :

Permettre une meilleure lisibilité de l'offre de territoire

L'absence de structure de centralisation de l'information a été mise en avant à la fois dans le diagnostic de territoire effectué à l'occasion de la mise en place de la CTG ainsi que dans le diagnostic à l'origine de ce projet social. Le centre socio-culturel s'appliquera donc à améliorer la lisibilité de l'offre de territoire à travers les fonctions accueil et des liens partenariaux tissés progressivement avec les acteurs du territoire. Il se donnera aussi les moyens de centraliser et de diffuser l'offre du territoire à ses habitants.

Objectif 3 :

Renforcer l'interconnaissance entre les habitants des Gorges de l'Ardèche

Le diagnostic de territoire a mis en avant l'existence de plusieurs bassins de vie particulièrement marqués sur le territoire. Les actions du futur centre devront permettre de rassembler et de faire se rencontrer les habitants au-delà de ces bassins de vie. Une attention particulière sera adressée aux nouveaux habitants afin de faciliter leur intégration. L'organisation d'événements d'ampleur pourrait en complément rassembler les habitants par-delà les frontières communales.



Orientation 3

-Projet Famille-

Le centre socio-culturel, s'attachera à accompagner les familles dans leur quotidien avec une attention particulière pour les familles aux besoins spécifiques

La montée en charge d'actions de soutien à la parentalité est à l'œuvre depuis 2022 au sein de la Communauté de Communes. Ce projet famille s'insère dans la continuité des actions déjà existantes. En allant-vers les familles, le futur centre devra apparaître comme un espace de création de liens inter familiaux et de renforcement de la cohésion intra familiale. Il développera des actions collectives (accueil des familles, cycles de conférences, ateliers...) répondant aux difficultés quotidiennes des familles, en travaillant à les rendre actrices. Une attention particulière devra être accordée aux familles aux besoins spécifiques (monoparentalité, absence de mobilité, particularités induites par la saisonnalité...).

Enfin, le futur centre s'attachera à tisser des liens avec les acteurs du territoire afin de pouvoir orienter efficacement les familles, de promouvoir les synergies et de développer des projets collectifs répondant à leurs questionnements.

Objectifs :

*Renforcer
l'accompagnement
à la parentalité en
allant vers les
familles*

*Rendre les familles
actrices de leur
territoire*

*Etendre
l'interconnaissance
entre les acteurs
travaillant auprès
des familles des
Gorges de
l'Ardèche*



Objectif 1 :
Renforcer l'accompagnement à la parentalité en allant vers les familles

L'accompagnement à la parentalité est à comprendre comme un accompagnement global des familles en travaillant à la fois autour de leurs difficultés quotidiennes quelles qu'en soit la nature (cadre éducatif, sommeil, alimentation, usage du numérique...), mais en aussi en proposant un cadre bienveillant, facilitant l'accès aux droits, aux loisirs, à la culture et à la création de liens sociaux. Afin de s'adresser aux familles le plus largement possible, le centre socio-culturel poursuivra la démarche d'aller-vers initiée depuis deux ans sous la forme du Parentiblulle, de lieu ressources parentalité itinérant puis de l'espace itinérant parents-enfants.

Objectif 2 :
Rendre les familles actrices de leur territoire

La mise en œuvre du projet famille reposera sur la participation des familles, au sein de ce projet, du centre socio-culturel et du territoire. C'est-à-dire par l'écoute constante des besoins et problématiques familiales, par leur traduction en actions collectives, mais aussi par l'accompagnement des familles dans la mise en œuvre par elles-mêmes, de ses actions. Il s'agira de travailler à l'émergence d'un ou plusieurs groupes de familles en valorisant leurs compétences et leurs savoirs au quotidien. L'objectif est de permettre le développement du pouvoir d'agir et les liens de solidarité entre les familles.

Une attention particulière sera apportée aux familles saisonnières afin de faciliter leur participation.

Objectif 3 :
Etendre l'interconnaissance entre les acteurs travaillant auprès des familles des Gorges de l'Ardèche

Afin de mettre en avant un mode d'intervention globale et dans la continuité des actions déjà menées, le centre socio-culturel devra travailler avec les différents acteurs du territoire agissant auprès des familles. Il s'agira d'une part, d'être en capacité d'orienter les habitants en fonction de leurs besoins, mais aussi d'être reconnu par les partenaires comme un acteur agissant avec et pour les familles. D'autre part, il s'agira de développer les synergies entre les acteurs institutionnels et associatifs afin de renforcer l'accompagnement au quotidien des familles.

Ce travail d'interconnaissance et de coordination est à réaliser à la fois auprès des acteurs extérieurs (école, Centres Médico-Sociaux, associations...) mais aussi en interne entre les différents services de la collectivité (Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse, Culture ...).



Orientation 4

-Projet Enfance et Jeunesse-

Le centre socio-culturel, s'attachera à accompagner les enfants et les adolescents avec une attention particulière pour les enfants et les adolescents aux besoins spécifiques

Les services enfance et jeunesse sont des actions ancrées dans la politique publique de la collectivité en amont de la création du centre socio-culturel. L'intégration de l'enfance et de la jeunesse au sein du centre et de son projet social permettra de poursuivre la dynamique du service :

- Accompagnement des enfants et des jeunes vers l'émancipation
- Placer les parents au cœur des projets pédagogiques
- Développer l'engagement des jeunes et l'écoute des enfants

De plus, une attention particulière sera accordée à l'implication des enfants, des jeunes et de leurs familles au sein de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions du centre socio-culturel dans sa globalité ainsi qu'au sein de sa gouvernance. De la même manière, les services enfance et jeunesse se donnent pour ambition d'améliorer l'accueil des enfants et des jeunes aux besoins spécifiques (handicap, PAI ...).

Objectifs :

*Faciliter l'accueil
des publics
spécifiques pour
une meilleure
inclusion*

*Encourager le vivre
ensemble*

*Diffuser des
valeurs de
citoyenneté*



Objectif 1 :

Faciliter l'accueil des publics spécifiques pour une meilleure inclusion

Le centre socio-culturel devra favoriser la participation de tous et particulièrement des enfants et des jeunes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés spécifiques. Pour cela, le centre s'attachera à développer des moyens humains et matériels permettant un accueil de qualité des enfants en situation de handicap. Le centre socio-culturel devra élaborer des procédures d'accueil individualisé sécurisant à la fois l'enfant et les accueillants. De plus, la formation des agents semble incontournable afin de mettre en place un accueil adapté aux besoins des enfants et des jeunes.

Objectif 2 :

Encourager le vivre ensemble

En cohérence avec le Projet Famille présenté (orientation N°3), les services enfance et jeunesse accompagneront les familles pour fournir aux enfants un cadre favorable à leur épanouissement. Les liens tissés entre les différents acteurs éducatifs (parents, écoles, service enfance-jeunesse, service parentalité ...) sont le vivier du développement des enfants et adolescents. Ainsi, le centre socio-culturel organisera des temps de rencontres, de réflexion et de discussion avec familles. De plus, le centre socio-culturel travaillera à favoriser une plus grande implication des familles dans la diversité des temps éducatifs.

Objectif 3 :

Diffuser des valeurs de citoyenneté auprès des enfants et des jeunes

En lien avec les différents partenaires et acteurs éducatifs, le centre socio-culturel s'attachera à promouvoir l'éducation à la citoyenneté auprès des enfants et des jeunes. Ainsi, les animateurs enfance et jeunesse devront mettre en place des espaces promouvant les valeurs de vivre-ensemble tels que : la laïcité, la lutte contre les discriminations et la lutte contre le harcèlement.

Pour cela, le centre socio-culturel devra permettre aux enfants et aux jeunes de devenir acteurs de leurs projets au sein des centres de loisirs, accueil jeunes ou du centre dans sa globalité. En ce sens, les animateurs et en particulier les animateurs jeunes accompagneront les adolescents dans la co-construction de leurs différents projets (mobilité, culture, loisirs, citoyenneté etc.).

D'autre part, le centre se veut être un acteur de la lutte contre les inégalités notamment des inégalités Femmes/Hommes en développant la mixité sur l'ensemble des activités proposées, en développant des actions transversales avec le corps enseignant et investissant dans la formation des professionnels.



2. Schéma d'actions

Afin de se donner les moyens à la hauteur des objectifs présentés ci-dessus, un schéma de 40 actions est proposé.



Orientation Transversale :

Le Centre socio-culturel, une structure d'animation de la vie sociale ancrée sur le territoire

Développer la fonction accueil auprès des habitants du territoire

Actions :	Objectifs opérationnels :	Partenaires :	Indicateurs d'évaluations :	Autre objectif poursuivi :
<i>Informez et orientez les familles vers les services compétents et rendre visible l'offre de territoire</i>	Proposer un accueil chaleureux et convivial aux habitants Proposer un espace d'écoute bienveillant Faciliter l'accès aux droits, aux soins Assurer une veille sociale sur le territoire Être en capacité d'accueillir, d'écouter et d'orienter les habitants du territoire	Mairies, CCAS, CMS, CAF, Frances Services, MSA, Département, Amesud, Planning Familial, Renov'Habitat, EPE, Mission Locale, PMI, CIDFF, ACEPP-ADeHL ...	Qualité de l'accueil Degré de connaissance des actions et domaines d'activités des partenaires Qualité de l'information donnée aux habitants Qualité de l'écoute	<i>Permettre une meilleure lisibilité de l'offre de territoire</i>
<i>Informez et orientez les habitants vers les services compétents et rendre visible l'offre de territoire</i>				
<i>Proposer un accueil inconditionnel, bienveillant et chaleureux à l'ensemble des habitants du territoire</i>				
<i>Travailler la posture d'accueil avec l'ensemble de l'équipe du centre socio-culturel</i>				



<i>Orientation Transversale :</i>				
Le Centre socio-culturel, une structure d'animation de la vie sociale ancrée sur le territoire				
<i>Développer le Pouvoir d'Agir des habitants</i>				
Actions :	Objectifs opérationnels :	Partenaires :	Indicateurs d'évaluations :	Autre objectif poursuivi :
<i>Faire vivre la gouvernance participative du centre socio-culturel</i>	Instaurer et animer le Conseil d'Orientation, le Bureau et les commissions thématiques Animer le dialogue entre habitants, associations et élus du territoire Veiller à la place des habitants au sein des instances de gouvernance du centre socio-culturel	CAF, FACS	Degré de participation des habitants à la gouvernance Degré de participation des associations à la gouvernance Degré de participations des élus communautaires à la gouvernance Efficacité de la gouvernance du centre socioculturel Qualité des échanges au sein des instances de gouvernance	<i>Rendre les familles actrices de leur territoire</i>
<i>Poursuivre la réflexion autour de la gouvernance du centre socio-culturel</i>	Rendre les instances de gouvernance accessible à tous Poursuivre les réflexions autour de la gouvernance du centre socio-culturel		Degré de participation des habitants à la gouvernance Degré de participation des associations à la gouvernance Degré de participations des élus communautaires à la gouvernance Efficacité de la gouvernance du centre socioculturel Qualité des échanges au sein des instances de gouvernance Respect de la démarche participative propre aux structures de l'Animation de la Vie Sociale	
<i>Contribuer à faire émerger et accompagner les initiatives des habitants</i>	Accompagner les habitants dans leurs projets collectifs Accompagner les jeunes dans leurs projets individuels et collectifs	FACS, Amesud, Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale	Nombre de projet collectifs accompagnés Qualité des projets collectifs accompagnés	
<i>Faire apparaitre le centre socio-culturel comme un espace des possibles</i>	Proposer une communication mettant en avant l'accompagnement de projets collectif Former les bénévoles et techniciens au « Développement du Pouvoir d'Agir »		Qualité de l'accompagnement proposés Formations proposées aux salariés et bénévoles	



Orientation Transversale :

Le Centre socio-culturel, une structure d'animation de la vie sociale ancrée sur le territoire

Développer une organisation de « centre social itinérant » au plus proche des habitants

Actions :	Objectifs opérationnels :	Partenaires :	Indicateurs d'évaluations :	Autre objectif poursuivi :
<i>Favoriser l'aller-vers les habitants à travers l'itinérance des actions du centre socio-culturel</i>	<p>Renforcer les liens avec les communes.</p> <p>Renforcer les liens avec les associations locales.</p>		<p>Nombre de communes d'interventions</p>	<i>Permettre une meilleure visibilité de l'offre de territoire</i>
<i>Développer les liens avec les acteurs du territoire</i>	<p>Proposer des temps d'animations sur l'ensemble du territoire, au plus près des habitants</p> <p>Favoriser le partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux</p>	<p>Mairies, CMS, associations du territoire, service culture CCGA, France Services</p>	<p>Nombre de partenariat créé</p> <p>Qualité des liens partenariaux créés</p>	<i>Renforcer l'interconnaissance entre les habitants des Gorges de l'Ardèche</i>
<i>Participer à renforcer et à rendre visible les acteurs de territoire</i>	<p>Proposer des animations conjointes avec les associations du territoire</p> <p>Former les professionnels aux postes du Aller-Vers et du Hors-Les-Murs</p>		<p>Nombre d'acteurs du territoire mis en avant</p>	<i>Etendre la coopération avec et entre les associations du territoire</i>



Orientation 1 :

Le centre socio-culturel s'attachera à favoriser la vie sociale tout au long de l'année

Proposer et soutenir des espaces de convivialité entre habitants tout au long de l'année

Actions :	Objectifs opérationnels :	Partenaires :	Indicateurs d'évaluations :	Autre objectif poursuivi :
<i>Organiser et soutenir des sorties collectives entre habitants</i>	Favoriser la création de liens sociaux entre habitants	Associations de promotion et de sauvegarde du patrimoine (Ex : Les Amis de l'Histoire, Vivre à Labeaume, Sampzon, entre roches et rivières ...) Associations d'animations de la vie des villages (Ex : Amicales Laïques, UNRPA, Loisirs et temps libre, Ruoms Anim' ...)	Nombre de personnes ayant participées aux actions.	<i>Développer le Pouvoir d'Agir des habitants</i>
<i>Proposer des ateliers cuisine</i>	Favoriser le développement des liens intergénérationnels		Degré d'investissement des habitants dans l'organisation des sorties collectives.	<i>Renforcer l'interconnaissance entre les habitants des Gorges de l'Ardèche</i>
<i>Proposer des temps conviviaux sur le territoire en s'appuyant sur le tissu associatif local</i>	Favoriser l'implication des habitants dans la définition des actions du centre socio-culturel		Qualité des liens tissés avec les associations du territoire	<i>Permettre une meilleure lisibilité de l'offre de territoire</i>
<i>Proposer des animations durant la période estivale sur des temps décalés, délocalisés</i>	Développer les liens avec les associations du territoire		Nombre de partenariat créé avec les associations du territoire	<i>Développer une organisation de « centre social itinérant » au plus proche des habitants</i>
	Proposer et soutenir une offre d'animation tout au long de l'année			<i>Etendre la coopération avec et entre les associations du territoire</i>



Orientation 1 :

Le centre socio-culturel s'attachera à favoriser la vie sociale tout au long de l'année

Concevoir le tourisme comme une opportunité du territoire

Actions :	Objectifs opérationnels :	Partenaires :	Indicateurs d'évaluations :	Autre objectif poursuivi :
<p><i>Inviter les touristes à appréhender les ressources humaines, naturelles et patrimoniales du territoire.</i></p>	<p>Favoriser la création de liens entre habitants et touristes</p> <p>S'appuyer sur les animations proposées par le centre socio-culturel (sorties collectives, ateliers cuisines ...)</p> <p>Proposer une autre perception du tourisme</p> <p>Proposer une autre manière d'appréhender le territoire, un tourisme de liens</p> <p>Proposer des animations à destination des habitants et des touristes curieux des ressources humaines, naturelles et patrimoniales du territoire</p>	<p>Associations du territoire, agriculteurs du territoire, Office de Tourisme Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc</p>	<p>Nombre de touristes ayant participé à des animations du centre socio-culturel</p> <p>Qualité des liens créés entre habitants et touristes</p> <p>Promotion des ressources humaines, naturelles et patrimoniales du territoire</p>	
<p><i>Mettre en place une commission de réflexion sur la valorisation d'un tourisme de liens</i></p>	<p>Poursuivre la réflexion autour du tourisme de liens</p> <p>Animer des temps de réflexion entre élus, habitants, associations</p> <p>Associer les acteurs touristiques à la réflexion autour du tourisme de liens</p>	<p>Office de Tourisme Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc, Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, Professionnels du tourisme</p>	<p>Nombre de temps d'échanges organisés</p> <p>Vitalité de la commission</p> <p>Qualité des échanges</p>	



Orientation 1 :

Le centre socio-culturel s'attachera à favoriser la vie sociale tout au long de l'année

Permettre une meilleure visibilité de l'offre de territoire

Actions :	Objectifs opérationnels :	Partenaires :	Indicateurs d'évaluations :	Autre objectif poursuivi :
<i>Mise en place d'un kit de bienvenue pour les nouveaux habitants du territoire</i>	<p>Recenser les services du territoire (services sociaux, ALSH, Crèches ...)</p> <p>Recenser les activités proposées sur le territoire</p> <p>Permettre aux nouveaux arrivants de s'intégrer plus facilement sur le territoire et de faciliter l'engagement</p>	<p>Mairies,</p> <p>Office de tourisme Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc,</p>	<p>Nombre d'acteurs recensés</p> <p>Qualité de l'outil</p> <p>Diffusion du kit de bienvenu</p>	<i>Développer la fonction accueil auprès des habitants du territoire</i>
<i>Créer une banque de données des ressources du territoire</i>	<p>Recenser les services du territoire (services sociaux, ALSH, Crèches ...)</p> <p>Recenser les activités proposées sur le territoire</p>	<p>Frances Services, CMS,</p> <p>EPE, Amesud,</p> <p>clubs de sport,</p> <p>associations de rencontre,</p> <p>associations du territoire</p>	<p>Nombre d'utilisation de l'outil</p> <p>Nombre d'acteurs du territoire recensé</p>	<i>Etendre la coopération avec et entre les associations du territoire</i>
<i>Faciliter la communication des acteurs locaux</i>	<p>Faciliter l'accès à l'information pour les habitants du territoire</p> <p>Permettre aux associations locales d'être actrices dans la mise en place de la banque de données.</p>		<p>Implications des acteurs du territoire dans le recensement et le suivi de la banque de donnée.</p>	



Orientation 2 :

Le centre socio-culturel, un animateur de territoire au service du vivre ensemble

Favoriser la solidarité sur le territoire

Actions :	Objectifs opérationnels :	Partenaires :	Indicateurs d'évaluations :	Autre objectif poursuivi :
<p><i>Mettre en place un espace d'échange et de solidarité</i></p>	<p>Animer des temps de réflexion autour de la création d'un espace d'échange et de solidarité</p> <p>Etudier les différences de fonctionnement entre les différents espaces d'échanges (SEL, RERS, Accorderie ...)</p> <p>Animer l'espace d'échange et de solidarité du territoire</p> <p>Veiller à l'implication du plus grand nombre au sein de l'espace d'échange et de solidarité</p> <p>Favoriser l'interconnaissance et le développement des solidarités de proximité</p>	<p>FORESCO,</p> <p>Recycleries du territoire, associations caritatives,</p> <p>RERS du Palabre,</p> <p>Ô Point Commun, espace Solidaire du centre social La Pinède,</p> <p>SEL des Gorges de l'Ardèche</p>	<p>Nombre de participants au groupe de réflexion</p> <p>Nombre de participants à l'espace d'échanges et de solidarité</p> <p>Satisfaction des habitants</p> <p>Nombre d'échanges réalisés</p> <p>Qualité des échanges au sein du groupe de réflexion</p> <p>Nombre de rencontre réalisé via le groupe d'échange et de solidarité</p>	<p><i>Renforcer l'interconnaissance entre les habitants des Gorges de l'Ardèche</i></p> <p><i>Développer le Pouvoir d'Agir des habitants</i></p>



Orientation 2 :

Le centre socio-culturel, un animateur de territoire au service du vivre ensemble

Renforcer l'interconnaissance entre les habitants des Gorges de l'Ardèche

Actions :	Objectifs opérationnels :	Partenaires :	Indicateurs d'évaluations :	Autre objectif poursuivi :
<p><i>Mise en place d'une fête annuelle du centre socio-culturel</i></p>	<p>Améliorer la lisibilité du centre socio-culturel et des services communautaires à destination des habitants.</p> <p>Proposer un espace d'animations conviviales et intergénérationnels</p> <p>Favoriser l'implication des habitants et des acteurs du territoire dans l'organisation de la fête annuelle</p>	<p>Associations du territoire, Service Petite Enfance, Service Culture et Sports, EPE, ACEPP, Lignes d'Horizons</p>	<p>Nombre d'acteurs associés</p> <p>Degré d'implication des habitants dans l'organisation</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Nombre de bénévoles</p>	<p><i>Permettre une meilleure visibilité de l'offre de territoire</i></p> <p><i>Développer la fonction accueil auprès des habitants du territoire</i></p>
<p><i>Organiser un repas convivial et ouvert à toutes et à tous</i></p>				
<p><i>Développer des propositions d'échanges entre les différentes communes (type jumelage éphémère etc.)</i></p>	<p>Favoriser les rencontres entre les habitants du territoire</p> <p>Veiller au développement de la cohésion sociale à l'échelle du territoire.</p> <p>Veiller à l'implication des habitants dans la création des temps d'animations</p> <p>S'appuyer sur les ressources locales dans la conception des animations</p>	<p>Mairies, associations locales</p>		



Orientation 2 :

Le centre socio-culturel, un animateur de territoire au service du vivre ensemble

Etendre la coopération avec et entre les associations du territoire

Actions :	Objectifs opérationnels :	Partenaires :	Indicateurs d'évaluations :	Autre objectif poursuivi :
<i>Mettre en place une convention annuelle des associations</i>	Développer les liens entre les associations du territoire Accompagner la vie associative	Associations du territoire, AMESUD, mairies	Nombre d'associations présentes	<i>Favoriser l'interconnaissance entre les habitants du territoire</i>
<i>Organiser un forum intercommunal des associations</i>	Initier un réseau associatif à l'échelle du territoire Initier un espace de présentation de l'offre associative à l'échelle intercommunale		Qualité des échanges Créations de liens interassociatifs Nombre d'habitants présents	
<i>S'appuyer dès que possible sur les forces associatives du territoire</i>	Proposer des animations en partenariat avec les associations locales Organiser des temps de rencontre et de préparation en amont des animations	Associations locales, mairies	Nombre de partenariat créés Qualité des échanges avec les associations du territoire Qualité du partenariat créé	<i>Permettre une meilleure visibilité de l'offre de territoire</i>
<i>Participer aux réseaux d'acteurs socio-éducatifs</i>	S'engager dans la démarche d'adhésion-reconnaissance avec la Fédération Ardéchoise des Centres Sociaux Poursuivre la participation au réseau d'éducation populaire et d'éducation à l'environnement Poursuivre la participation aux différents réseaux d'animations	FACS, Collectif ACM Sud Ardèche, Pétale 07, Rencontre Coordinateur Jeunesse du Département	Nombre de rencontres auxquelles le centre socio-culturel a participé Qualité des échanges au sein des réseaux d'acteurs socio-éducatifs	



Orientation 3 :

-Projet Famille-

Le centre socio-culturel s'attachera à accompagner les familles dans leur quotidien avec une attention particulière pour les familles aux besoins spécifiques

Etendre l'interconnaissance entre les acteurs travaillant auprès des familles des Gorges de l'Ardèche

Actions :	Objectifs opérationnels :	Partenaires :	Indicateurs d'évaluations :	Autre objectif poursuivi :
<i>Favoriser l'échange de pratiques entre acteurs et sensibiliser les professionnels avec des temps de formation et d'échanges de pratique</i>	Maintenir la dynamique d'acteurs parentalité investis sur le territoire Créer des actions déculpabilisantes	Professionnels de crèche, RPE, assistants maternels, EPE07, CIDFF, ACEPP, CMS	Nombre de Rendez-Vous Satisfaction et diversité des participants	<i>Etendre la coopération avec et entre les associations du territoire</i>
<i>Organiser régulièrement des temps de rencontres entre les acteurs « familles » du territoire</i>	Développer des groupes de travail thématiques Développer les instances de décision et de propositions		Bilans des actions Nombre de rencontres Participation et implication des acteurs	<i>Permettre une meilleure visibilité de l'offre de territoire</i>



Orientation 3 :

-Projet Famille-

Le centre socio-culturel s'attachera à accompagner les familles dans leur quotidien avec une attention particulière pour les familles aux besoins spécifiques

Renforcer l'accompagnement à la parentalité en allant vers les familles

Actions :	Objectifs opérationnels :	Partenaires :	Indicateurs d'évaluations :	Autre objectif poursuivi :
<i>Créer un Lieu d'Accueil Enfant Parent Itinérant</i>	Accueillir les parents et les enfants dans un espace convivial et bienveillant Accueillir les familles dans les différentes communes du territoire Favoriser l'écoute des problématiques rencontrés par les parents Favoriser la création de liens intra et interfamilial Être en capacité de recueillir les besoins des familles Proposer des temps de répit parental	CAF, MSA, PMI, Pacte Local des Solidarités,	Nombre d'heures d'ouverture Nombre de communes d'intervention Qualité de l'accueil des parents et des enfants Satisfaction des parents et des enfants	<i>Développer une organisation de centre social itinérant au plus proche des habitants</i> <i>Développer la fonction accueil auprès des habitants du territoire</i>
<i>Organiser des ateliers, des échanges et des soirées de rencontres entre famille</i>	Organiser des temps d'échanges entre parents et professionnel en fonction des besoins exprimés par les familles Organiser des temps d'échanges à destination des familles d'adolescents en s'appuyant sur les actions jeunesse	ACEPP, EPE07	Nombre de temps d'échanges, de sorties ou d'évènements organisés. Satisfaction des familles Qualité des temps d'échanges, des sorties et des évènements organisés.	<i>Renforcer l'interconnaissance entre les habitants des Gorges de l'Ardèche</i>
<i>Organiser des sorties collectives à destination des familles</i>	Favoriser la création de liens sociaux interfamiliales Développer les PDN parentalité Inviter les familles à participer aux sorties habitantes		Nombre de partenaire du territoire mobilisés Implication des familles dans l'organisation des temps d'échanges, des sorties ou des évènements	



Orientation 3 :

-Projet Famille-

Le centre socio-culturel s'attachera à accompagner les familles dans leur quotidien avec une attention particulière pour les familles aux besoins spécifiques

Rendre les familles actrices de leur territoire

Actions :	Objectifs opérationnels :	Partenaires :	Indicateurs d'évaluations :	Autre objectif poursuivi :
<i>Impliquer les familles dans la gouvernance du centre socio-culturel</i>	Favoriser la participation des familles dans le Conseil d'Orientation, le Bureau ou les Commissions Thématiques	FACS, CAF, MSA, EPE, ACEPP	Nombre de famille participants aux instances de gouvernance du centre socioculturel	<i>Développer une organisation de centre social itinérant au plus proche des habitants</i>
	Favoriser la participation et l'implication des familles dans l'organisation des activités du centre socio-culturel		Satisfaction des familles	
<i>Impliquer les familles au sein des différentes actions portés par le centre socio-culturel</i>	Prendre en considération la parentalité dans l'organisation des temps de réflexion collectif (horaires, jeux pour les enfants, garde d'enfants etc.)		Niveau d'implication des familles dans l'organisation des actions du centre socioculturel	<i>Développer la fonction accueil auprès des habitants du territoire</i>
	Prendre en considération la diversité des cellules familiales et des besoins des familles		Mise en place de solutions concrètes permettant la participation des parents	
	Favoriser la participation des familles dans les actions du centre socio-culturel en dehors des temps dédiés aux parents.			<i>Renforcer l'interconnaissance entre les habitants des Gorges de l'Ardèche</i>
	Prendre en considération les implications de la parentalité dans l'organisation des actions du centre socio-culturel (horaires, jeux pour les enfants, garde d'enfants etc.)			



Orientation 4 :

-Accompagnement de l'Enfance et de la Jeunesse-

Le centre socio-culturel, s'attachera à accompagner les enfants et les adolescents avec une attention particulière pour les enfants et les adolescents aux besoins spécifiques

Faciliter l'accueil des publics spécifiques pour une meilleure inclusion

Actions :	Objectifs opérationnels :	Partenaires :	Indicateurs d'évaluations :	Autre objectif poursuivi :
<p><i>Améliorer l'accueil des enfants et des jeunes rencontrant des difficultés spécifiques</i></p>	<p>Former les animateurs à l'accueil des enfants rencontrant des difficultés spécifiques</p> <p>Mettre en place un protocole d'accueil associant les professionnels et les familles</p> <p>Développer le dispositif de surencadrement avec l'APAJH</p>	<p>APAJH, CAF, Familles, Ecoles, Collèges</p>	<p>Qualité de l'accueil des enfants</p> <p>Qualité de l'accueil des enfants rencontrant des problématiques spécifiques</p> <p>Satisfaction des familles et des équipes d'animation</p> <p>Nombre de formation suivie</p> <p>Qualité des formations suivie</p>	<p><i>Rendre les familles actrices de leur territoire</i></p> <p><i>Renforcer l'accompagnement à la parentalité en allant vers les familles</i></p>



Orientation 4 :

-Accompagnement de l'Enfance et de la Jeunesse-

Le centre socio-culturel, s'attachera à accompagner les enfants et les adolescents avec une attention particulière pour les enfants et les adolescents aux besoins spécifiques

Encourager le bien vivre ensemble à l'égard des enfants et des familles

Actions :	Objectifs opérationnels :	Partenaires :	Indicateurs d'évaluations :	Autre objectif poursuivi :
<p><i>Poursuivre et élargir la création de liens avec les différents acteurs éducatifs</i></p>	<p>Poursuivre et amplifier les passerelles et la mixité des équipes Petite-Enfance ; Enfance ; Jeunesse ; Culture et Parentalité</p> <p>Renforcer le parcours éducatif global au sein des services de la collectivité</p> <p>Mettre en place différents temps de discussion et de réflexion entre familles, écoles, collèges, et les différents services de la collectivité</p> <p>Favoriser la participation des familles dans les actions du centre socio-culturel en dehors des temps</p>	<p>Ecoles, Collèges, MFR, CREPS, CFA, lycées, Service Petite-Enfance et Culture de la collectivité</p>	<p>Qualité du parcours éducatif</p> <p>Qualité des échanges avec les différents acteurs éducatifs</p> <p>Qualité des échanges avec les familles</p>	<p><i>Rendre les familles actrices de leur territoire</i></p> <p><i>Etendre l'interconnaissance entre les acteurs travaillant auprès des familles des Gorges de l'Ardèche</i></p>



Orientation 4 :

-Accompagnement de l'Enfance et de la Jeunesse-

Le centre socio-culturel, s'attachera à accompagner les enfants et les adolescents avec une attention particulière pour les enfants et les adolescents aux besoins spécifiques

Diffuser des valeurs de citoyenneté auprès des enfants et des jeunes

Actions :	Objectifs opérationnels :	Partenaires :	Indicateurs d'évaluations :	Autre objectif poursuivi :
<p><i>Promouvoir la citoyenneté au sein du centre socio-culturel</i></p>	<p>Former les professionnels à la lutte contre les inégalités et les discriminations</p> <p>Être acteur de la lutte contre les inégalités dès l'enfance</p> <p>Être acteur de la lutte contre le harcèlement dès l'enfance</p>	<p>CAF, SDJES,</p>	<p>Nombre d'agents formés</p> <p>Nombre de formation suivie</p> <p>Qualité des formations suivie</p>	
<p><i>Accompagner les projets citoyens des enfants et des jeunes</i></p>	<p>Favoriser l'expression citoyenne des enfants et des jeunes</p> <p>Accompagner et co-construire les projets citoyens et collectifs des enfants et des jeunes</p> <p>Favoriser la participation des jeunes dans les actions du centre socio-culturel.</p> <p>Mettre en place des modalités de participation des jeunes au sein de la gouvernance</p> <p>Favoriser la participation des jeunes au sein des instances de gouvernance</p>	<p>Education Nationale,</p> <p>FACS</p>	<p>Degré d'implication des familles au sein des services Enfance et Jeunesse</p> <p>Degré d'implication des jeunes au sein des services Enfance et Jeunesse</p> <p>Degré d'implication des familles au sein du centre socio-culturel</p>	<p><i>Développer le Pouvoir d'Agir des Habitants</i></p>



3. L'évaluation

L'évaluation est une question centrale dans le développement de projets collectifs de cette ampleur. Dans le cadre d'un premier Projet Social, l'évaluation devient un outil de pilotage incontournable pour accompagner la montée en charge de la structure.

L'évaluation du Projet Social est pensée comme un processus collectif et participatif à plusieurs niveaux.

➤ **Bilan des actions :**

Chaque action prévoit ses critères d'évaluations. Les professionnels et bénévoles référents de l'action sont chargés de dresser les bilans *a posteriori* des actions réalisées par le centre socio-culturel. Ces bilans permettront au Conseil d'Orientation de se positionner sur la pertinence, la cohérence ainsi que l'efficacité de l'action menée. Le Conseil d'Orientation pourra ainsi émettre des avis aux instances communautaires sur les modalités de poursuite de l'action pour répondre au mieux aux besoins des habitants et du territoire.

➤ **L'évaluation par objectifs :**

L'évaluation par objectifs devra être pilotée par la direction et le Conseil d'Orientation appuyé par les professionnels référents. Cela interviendra au moment de l'évaluation à mi-parcours et lors du renouvellement du projet social. Basée sur les bilans des actions ainsi que sur une démarche pro-active en direction des habitants, l'évaluation portera sur les 15 objectifs du Projet Social.

Pour se donner les moyens d'évaluer dûment ces objectifs, l'ensemble de l'équipe du centre socio-culturel devra porter l'évaluation (membre du Conseil d'Orientation, bénévoles et professionnels).

Une attention particulière sera accordée à l'évaluation de la gouvernance, de l'itinérance, du travail en transversalité ainsi que sur l'implication des habitants aux différents niveaux du centre socio-culturel.



V. Gouvernance

Un centre socio-culturel a vocation à être un « un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire ».

Ainsi, en tant qu'acteur de la politique d'Animation de la Vie Sociale, le centre socio-culturel repose sur « une dynamique de mobilisation des habitants [...]. La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales d'un territoire. »

L'enjeu pour le groupe moteur et la Communauté de Communes a été de concilier cet objectif de pilotage participatif avec la volonté politique que le centre socio-culturel soit un service « intégré » à la collectivité.

Le modèle proposé prévoit le déploiement d'instances de gouvernance du projet social présentés ci-après.

Ces instances seront évaluées au cours de ce premier projet social au travers des critères suivants :

- Degré de participation des habitants à la gouvernance.
- Degré de participation des associations à la gouvernance.
- Degré de participations des élus communautaires à la gouvernance.
- Efficacité de la gouvernance du centre socioculturel.
- Qualité des échanges au sein des instances de gouvernance.
- Respect de la démarche participatives propre aux structures de l'Animation de la Vie Sociale.

Ce premier projet social sera aussi l'occasion de poursuivre les réflexions engagées autour des modalités de gouvernance, notamment sur l'opportunité de la création par les habitants d'une association indépendante de soutien au centre socio-culturel des Gorges de l'Ardèche.



1. Conseil d'Orientation :

Le Conseil d'Orientation est l'organe consultatif et participatif représentant le centre socio-culturel. Il est chargé :

- De l'élaboration du Projet Social.
- Du suivi et de l'évaluation du Projet Social.

Il a vocation à être un organe de réflexion et d'échanges entre habitants, élus et associations du territoire au service du maintien et du développement des liens sociaux.

Il peut :

- Emettre des avis à l'intention des instances communautaires sur le devenir et la gestion du centre socio-culturel.
- Être force de proposition quant à la mise en place d'actions portées par le centre socio-culturel en cohérence avec le Projet Social et les besoins des habitants.

En tant qu'organe de gouvernance du centre socio-culturel, le Conseil d'Orientation doit respecter l'intégrité de chacun, veiller à ce que tous ces membres puissent prendre la parole et être écoutés. Des formations pourront être proposées aux membres du Conseil d'Orientation afin de faciliter le partage de la parole entre tous.

Le Conseil d'Orientation sera amené à présenter les bilans et perspectives du centre socio-culturel aux instances communautaires au moins une fois par an.

➤ Composition :

Collège :	Membre :	Nombre de membres :	Durée du mandat :
Collège A	Habitants du territoire	8 (+4 suppléants)	2 ans renouvelable
Collège B	Associations du territoire	7 (+2 suppléants)	2 ans renouvelable
Collège C	Elus de la communauté de communes	4 (+3 suppléants)	Idem mandat communautaire

En cas de démission des membres titulaires du Conseil d'Orientation, les suppléants sont invités à siéger en fonction du numéro qui leur a été attribué lors de leur élection. Dans le cas où le



Conseil d'Orientation comprend moins de 6 membres titulaires au sein du Collège A après remplacement par les suppléants, une nouvelle Assemblée Générale devra être convoqué dans les 3 mois afin d'élire de nouveaux membres du Conseil d'Orientation.

En cas de vote, les décisions sont prises à la majorité des membres titulaires présents lors du Conseil d'Orientation. Si aucune majorité n'arrive à être dégagée, la décision est considérée comme rejetée.

Membres de droit et participation des agents de la collectivité :

Des membres de droits peuvent siéger au Conseil d'Orientation sur demande de celui-ci. Les membres de droits ne disposent pas du droit de vote. De plus, en fonction de l'ordre du jour, des personnes extérieurs au Conseil d'Orientation ou à la collectivité peuvent être invité à participer aux réunions du Conseil d'Orientation.

Le directeur du centre participe aux travaux du Conseil d'Orientation sans droit de vote. Des agents de la collectivité peuvent également être invités à participer aux réunions si leur présence est jugée nécessaire au vu de l'ordre du jour.

➤ Assemblée Générale et modalité de vote des membres du Conseil d'Orientation

Une Assemblée Générale du centre socio-culturel doit être convoqué au minimum une fois par an pour élire les membres du Conseil d'Orientation. Une invitation doit être envoyé aux adhérents du centre socio-culturel au moins 2 mois avant l'Assemblée Générale. L'ensemble des votes sont réalisé à bulletin secret. Les membres des collèges A et B sont renouvelés par moitié chaque année. Les membres restants du Conseil d'Orientation sont chargés de procéder au dépouillement des votes.

Les membres du collège A et B sont élus au sein et par les adhérents du Centre Socio-Culturel des Gorges de l'Ardèche. Le tarif des cotisations est fixé par la Communauté de Commune en concertation avec le Conseil d'Orientation. Pour être valide, les candidatures des habitants et associations doivent être envoyé au Centre Socio-Culturel au moins 15 jours avant l'Assemblée Générale.

Collège A :

Lors de l'Assemblée Générale, les habitants sont invités à élire leurs représentants au sein du Conseil d'Orientation. Les habitants élisent alors les membres du collège A.

Deux listes doivent présentés :

- Une liste de titulaires :

Les 8 personnes ayant reçu le plus de voix sont élus membres titulaires du Conseil d'Orientation.

En cas d'égalité, un tirage est sort est réalisé permettant de désigner les membres titulaires du Conseil d'Orientation.



- Une liste de suppléants :

Les 4 personnes ayant reçu le plus de voix sont élus membres suppléants du Conseil d'Orientation. Sont ainsi désignés par ordre décroissant le numéro de suppléant correspondant à chaque membre suppléant (de 1 à 4). Il correspond à l'ordre d'attribution des sièges de titulaire en cas de démission ou d'absence d'un membre titulaire.

En cas d'égalité, un tirage est sort est réalisé permettant de désigner les membres suppléants du Conseil d'Orientation ainsi que leurs numéros.

Collège B :

Lors de l'Assemblée Générale, les associations sont invités à élire leurs représentants au sein du Conseil d'Orientation. Les associations élisent alors les membres du collège B.

Les associations ne peuvent présenter qu'une seule personne dument mandatée par l'organe de gouvernance de l'association représentée.

Deux listes doivent présentés :

- Une liste de titulaires :

Les 7 personnes ayant reçu le plus de voix sont élus membres titulaires du Conseil d'Orientation.

En cas d'égalité, un tirage est sort est réalisé permettant de désigner les membres titulaires du Conseil d'Orientation.

- Une liste de suppléants :

Les 2 personnes ayant reçu le plus de voix sont élus membres suppléants du Conseil d'Orientation. Sont ainsi désignés par ordre décroissant le numéro de suppléant correspondant à chaque membre suppléant (de 1 à 2). Il correspond à l'ordre d'attribution des sièges de titulaire en cas de démission ou d'absence d'un membre titulaire.

En cas d'égalité, un tirage est sort est réalisé permettant de désigner les membres suppléants du Conseil d'Orientation ainsi que leurs numéros.

Collège C :

Les membres du collège C sont nommés librement par la Communauté de Communes. Il comprend l'élu en charge du centre socio-culturel.



➤ **Accompagner la montée en compétences des jeunes au sein des organes de gouvernance du centre socio-culturel**

Dans l'optique d'accompagner le développement du pouvoir d'agir des habitants et en particulier des jeunes du territoire, une réflexion sera menée lors de ce premier projet social sur l'intégration des mineurs de plus de 14 ans au sein des structures de gouvernance (création d'un collège « jeunes », modalité d'accompagnement par le service jeunesse ...)

2. Bureau :

Le Bureau est l'organe en charge de :

- Représenter le Conseil d'Orientation
- Gérer les affaires courantes relatives au centre socio-culturel
- Organiser les réunions du Conseil d'Orientation

Il comprend le président et les vice-présidents, ainsi que deux représentants par collège élus librement parmi les membres du Conseil d'Orientation lors de la première réunion suivant l'Assemblée Générale. L'élection des membres du bureau est réalisée à bulletin secret par collège de vote. En cas d'égalité, un tirage au sort permet de désigner les membres du bureau.

➤ **Présidence :**

Le Conseil d'Orientation élit un président issu du collège A.

L'élu en charge du centre socio-culturel est Vice-Président du Conseil d'Orientation.

Un Vice-Président peut être nommé au sein du collège B.

Le Président et le (les, *le cas échéant*) Vice-Président sont en charge de :

- Représenter le Conseil d'Orientation auprès des partenaires
- Représenter le Conseil d'Orientation auprès des instances communautaires
- Animer les débats au sein du Conseil d'Orientation et du Bureau.

3. Commissions thématiques :

Les commissions thématiques sont des organes de réflexion en charge de trouver des pistes d'actions et d'améliorations innovantes en cohérence avec les orientations du Projet Social et les besoins de la population.



Celles-ci sont mandatées et pilotées par le Conseil d'Orientation.

Les Commissions Thématiques sont composées d'au moins 3 membres du Comité d'Orientation qui animent les débats, ils sont référents de la commission. Les professionnels référents (jeunesse, tourisme, parentalité etc.) sont invités à participer aux commissions. Les modalités d'organisation de chaque commission sont librement choisies par ses membres lors de la première réunion.

La cohérence et le suivi des débats au sein des commissions thématiques reposent sur l'engagement de ces membres. Ainsi, un certain niveau d'engagement sera demandé aux participants lors de la première réunion.

Les travaux des commissions seront présentés au Conseil d'Orientation à chaque début de séance. La présentation peut être réalisée par les membres du Conseil d'Orientation référent de la commission, par des professionnels ou par d'autres membres de la commission.

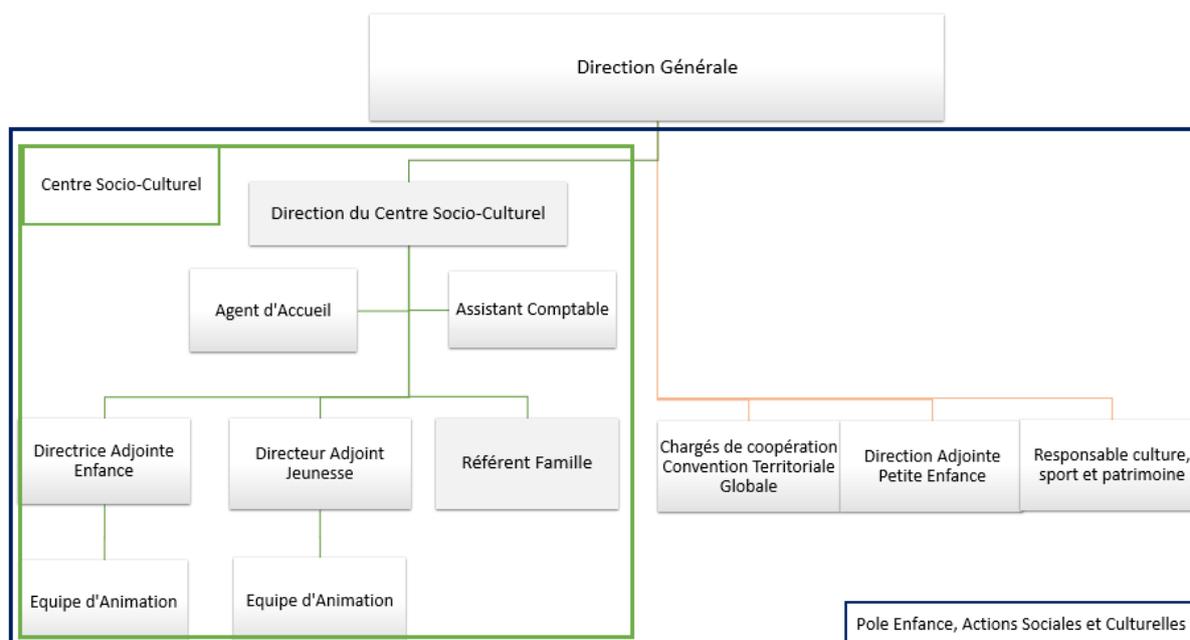


VI. Fonctionnement

Le centre socio-culturel constituera un service de la communauté de communes. A ce titre, il ne sera pas doté d'un budget propre et son personnel sera intégré à l'organigramme générale de la collectivité.

1. Ressources humaines

Le centre socio-culturel sera composé d'une équipe d'une trentaine d'agents dont la plupart seront issus des actuels services enfance et jeunesse de la CCGA. Les recrutements prévus sont ceux d'une Direction et d'un référent famille. Le centre socio-culturel sera ainsi composé d'une direction, d'une direction adjointe enfance et d'une direction adjointe jeunesse, d'une équipe d'animation par secteur, d'un référent famille, d'un agent d'accueil ainsi que d'un assistant comptable.



La direction du centre socio-culturel participera à la réunion hebdomadaire en présence du président de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, directeur général des services et des responsables de services.

Des réunions transversales seront programmées de manière régulière avec le service culture, petite enfance et le responsable du projet social de territoire.

Les objectifs généraux des réunions sont : l'information de l'actualisation, anticiper les projets à venir, s'organiser, mieux communiquer...



2. Le budget prévisionnel

Le schéma économique du centre socio-culturel est organisé autour de trois blocs :

- Le service enfance jeunesse ;
Budget le plus important et préexistant à la création du centre socio-culturel.
- Le projet famille ;
Traduction de la volonté de développer le service à travers le centre socio-culturel (recrutement d'un.e référent.e famille, création d'un LAEP....)
- L'animation globale ;
Equivalent au budget du projet famille, il comprend les fonctions supports (direction, accueil et comptabilité) ainsi que la majorité des actions du centre socio-culturel en direction de l'ensemble des habitants.

Dans la pratique, ces trois blocs budgétaires ne sont pas hermétiques en raison de la transversalité de nombreuses actions.



<u>Charges</u>	
Achats	247 720 €
Dont Enfance Jeunesse	140 720 €
Dont Projet Famille	64 000 €
Dont Animation Globale	43 000 €
Services extérieurs	24 777 €
Dont Enfance Jeunesse	14 152 €
Dont Projet Famille	1 305 €
Dont Animation Globale	9 320 €
Autres services extérieurs	31 363 €
Dont Enfance Jeunesse	17 788 €
Dont Projet Famille	8 255 €
Dont Animation Globale	5 320 €
Charges de personnel	1 067 650 €
Dont Enfance Jeunesse	895 930 €
Dont Projet Famille	63 220 €
Dont Animation Globale	108 500 €
Total Charges Prévisionnelles	1 371 510 €



<u>Recette</u>	
Prestations de services	257 750 €
Dont Enfance Jeunesse	141 770 €
PS Jeune -CAF-	17 000 €
PS ALSH -CAF-	117 770 €
MSA	7 000 €
Dont Projet Famille	53 875 €
PS ACF -CAF-	27 020 €
LAEP Bonus CTG -CAF-	8 460 €
LAEP Ordinaire -CAF	9 900 €
CLAS -CAF-	8 495 €
Dont Animation Globale	62 105 €
PS AGC -CAF-	62 105 €
Subventions d'exploitation	60 000 €
Bonus Mission Complémentaire -CAF -	8 000 €
Pacte Local des Solidarités	35 000 €
Département de l'Ardèche	17 000 €
Participation des usagers	114 373 €
Participation des familles	109 023 €
Adhésions	5 350 €
Communauté de Communes	939 387 €
Total des produits prévisionnels	1 371 510 €



3. Locaux

D'ici à 2027, le siège du centre socio-culturel et les agents seront basés au siège de la Communauté de Communes à Vallon Pont d'Arc. Les actions seront réalisées en itinérance sur le territoire en partenariat avec les communes avec un objectif assumé « d'aller vers » les habitants.

Ces deux années seront mises à profit pour élaborer et réaliser un projet d'aménagement d'un espace au sein de l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc destiné à accueillir :

- Les bureaux du centre socio-culturel.
- Des salles d'animations mutualisables.
- Un accueil de loisirs enfance.
- Un Lieu d'Accueil Enfants Parents.
- Un espace dédié à la jeunesse.

Cet espace viendra renforcer le rayonnement et l'attractivité du centre, mais ne devra en aucun cas être l'occasion de revenir sur l'orientation politique de l'itinérance des actions et de « l'aller vers » les habitants.



Merci à nos partenaires



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ardèche

S.D.J.E.S ARDÈCHE
Jeunesse - Engagement - Sports

